

Assurer la pleine participation grâce à la conception universelle



Publishing
Editions



Assurer la pleine participation grâce à la conception universelle

Rapport établi par
M. Søren Ginnerup, consultant

en coopération
avec le Comité d'experts sur la conception universelle
(Accord partiel P-RR-UD)

Adopté par le Comité pour la réadaptation
et l'intégration des personnes handicapées (CD-P-RR)

Intégration des personnes handicapées

Editions du Conseil de l'Europe

Edition anglaise:

Achieving full participation through Universal Design

ISBN 978-92-871-6474-2

Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit ou transmis sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-ROM, internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou de toute autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Division des éditions et de l'information publique, Direction de la communication (F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int).

Conception couverture: Atelier de conception graphique,
Conseil de l'Europe

Editions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
<http://book.coe.int>

ISBN: 978-92-871-6499-5
© Conseil de l'Europe, août 2009
Imprimé par le Conseil de l'Europe

Sommaire

Résumé	5
1. Introduction	7
1.1. Définition de la conception universelle/ conception pour tous.....	8
1.2. Accessibilité.....	10
1.3. Conception universelle et technologies d'assistance	11
1.4. La conception universelle, une méthode	12
2. Position européenne en matière de conception universelle	15
2.1. Chronologie	15
2.2. Situation actuelle.....	20
3. Recommandations aux gouvernements	27
3.1. Recommandation n° 1: Adopter et décider.....	28
3.2. Recommandation n° 2: Coordonner.....	30
3.3. Recommandation n° 3: Mettre en œuvre	32
3.4. Recommandation n° 4: Evaluer.....	34
4. Exemples de bonnes pratiques dans le cadre du plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015 et de ses lignes d'action	35
4.1. Actions générales.....	36
4.2. Ligne d'action n° 1: Participation à la vie politique et publique.....	41

4.3. Ligne d'action n° 2:	
Participation à la vie culturelle	42
4.4. Ligne d'action n° 3:	
Information et communication	49
4.5. Ligne d'action n° 4: Education	59
4.6. Ligne d'action n° 5: Emploi	63
4.7. Ligne d'action n° 6: Environnement bâti	67
4.8. Ligne d'action n° 7: Transports	82
4.9. Ligne d'action n° 8: Vie dans la société.....	90
4.10. Ligne d'action n° 12: Protection juridique	91
4.11. Ligne d'action n° 14: Recherche et développement	92
4.12. Ligne d'action n° 15: Sensibilisation	103
Annexe.....	105

Résumé

La conception universelle est une stratégie visant à rendre des environnements, des produits, des technologies et des services d'information et de communication accessibles et utilisables par tous, y compris les personnes handicapées, dans toute la mesure du possible. L'application des principes de conception universelle aux mesures et solutions générales dès les premières étapes de leur élaboration en optimise la réalisation.

Le présent rapport montre que, si beaucoup de pays européens ont fait des expériences très concluantes en menant à bien des initiatives de conception universelle/conception pour tous, ils n'ont pas encore tiré pleinement profit des possibilités qu'elles offraient.

Pour remédier à cette situation, un certain nombre de recommandations aux gouvernements sont présentées sous les rubriques suivantes: 1. Adoption et décision de principe; 2. Coordination; 3. Mise en œuvre et 4. Evaluation, l'accent étant mis sur le processus de planification.

Divers exemples de bonnes pratiques sont présentés et sont mis en rapport avec un certain nombre de grandes lignes du plan d'action du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société: améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe 2006-2015 (Recommandation Rec(2006)5).

1. Introduction

Beaucoup d'Européens, des personnes handicapées en particulier, ne peuvent aujourd'hui participer sur un pied d'égalité à des activités et aspects importants de la vie en société, simplement parce que la politique, la société et l'environnement ne sont pas conçus pour répondre à leurs besoins. A l'avenir, étant donné l'augmentation rapide du nombre de personnes âgées, les sociétés d'Europe seront de plus en plus confrontées au défi de faire face comme il convient aux exigences particulières de ces groupes de personnes handicapées. Le présent rapport invite les Etats membres:

- à promouvoir la pleine participation à la vie au sein de la société, en assurant l'accès et la facilité d'utilisation de tout ce qu'offre la société, notamment l'environnement bâti, les transports, les biens et les produits, l'information, les services publics, l'éducation, l'emploi et les soins de santé;
- à mettre en œuvre la conception universelle en tant que stratégie permettant d'assurer les mêmes droits démocratiques à tous les membres de la société, y compris les personnes handicapées, sans distinction d'âge, de capacités ou d'origine culturelle.

1.1. Définition de la conception universelle/ conception pour tous

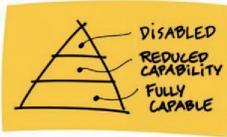
Partant de la Résolution de Tomar¹, adoptée en 2001:

- la «conception universelle» (*Universal Design*) est une stratégie qui vise à concevoir et à élaborer différents environnements, produits, technologies et services de l'information et de la communication qui soient accessibles, compréhensibles et utilisables par tous autant que faire se peut et de la manière la plus indépendante et naturelle possible, sans devoir recourir à des solutions nécessitant une adaptation ou une conception spéciale;
- l'idée de conception universelle vise à simplifier la vie de toute personne en rendant également accessibles, utilisables et compréhensibles l'environnement bâti, la communication, les produits et les services;
- elle incite à mettre l'accent sur une conception privilégiant les utilisateurs en suivant une approche globale et en cherchant à satisfaire les besoins des personnes handicapées, tout autant que ceux des personnes vieillissantes;
- en conséquence, c'est une idée qui va au-delà des questions de simple accessibilité des bâtiments pour les personnes handicapées et qui devrait devenir partie intégrante des politiques et de la planification de tous les aspects de la vie en société.

Aux fins du présent rapport, les expressions «conception pour tous», «accessibilité intégrale», «conception accessible», «conception inclusive», «conception sans obstacle», «conception transgénérationnelle» et «accessibilité pour tous» rejoignent l'expression «conception universelle» employée dans le texte.

1. Résolution ResAP (2001) 1 du Conseil de l'Europe, sur l'introduction des principes de conception universelle dans les programmes de formation de l'ensemble des professions travaillant dans le domaine de l'environnement bâti («Résolution de Tomar»).

L'idée générale est que la planification et les mesures d'aménagement, les environnements bâtis, les produits et services d'information doivent correspondre aux divers besoins de personnes aux capacités diverses.



Handicapé

Capacité réduite

Capacité totale

L'enjeu est d'élaborer des solutions générales adaptables et compatibles qui conviennent à autant de personnes que possible, y compris les personnes handicapées. Pour ceux qui ont des besoins particuliers, les technologies d'assistance et les services personnels font partie d'une solution globale qui intéressera davantage de personnes si par exemple des interfaces standardisées sont incorporées dès la conception.

La conception universelle traduit ces principes en pratique, dans une philosophie et une stratégie qui encouragent une pleine citoyenneté, une vie indépendante et une intégration réussie. L'approche intégrée de l'égalité est le mot clé de ce processus: elle implique que toutes les mesures et solutions doivent être élaborées avec soin pour satisfaire l'ensemble des utilisateurs. Il faut tendre le plus possible vers ce but en réduisant la nécessité de solutions distinctes et de services spéciaux.

La conception universelle est une méthodologie de «conception à temps» et contribue ainsi à la prévention et à l'élimination des obstacles à l'intégration, que ceux-ci soient de nature psychologique, éducative, familiale, culturelle, sociale, professionnelle, urbaine ou architecturale. Elle s'inscrit donc dans une politique européenne cohérente d'intégration des personnes handicapées en s'attachant, à l'échelle communautaire, à un renforcement de leur autonomie dans une véritable indépendance financière.

Dans cette perspective, les droits de l'homme, la participation et l'inclusion sont aux fondements du plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015, et la conception universelle est la pierre angulaire des objectifs définis dans ce plan.

Dans une optique industrielle, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a élaboré des guides sur la conception universelle et la conception accessible précisant les besoins des catégories de personnes handicapées. Ces guides aident l'industrie à traduire ces besoins en produits et en environnements utilisables par une plus grande part de la population, quel que soit son âge ou son handicap.

La directive de la Commission européenne sur les marchés publics et les règles retenues pour de futures législations communautaires s'appuient également sur la conception universelle afin d'atteindre les buts à long terme de pleine participation et d'inclusion.

1.2. Accessibilité

L'ensemble des bâtiments, sites web, services, etc., répondant aux normes de la conception universelle doit être accessible. Il importe que l'accessibilité soit une qualité intrinsèque des solutions retenues de façon qu'elle permette non seulement le règlement d'un problème technique, mais qu'elle favorise aussi et surtout l'intégration.

On peut dire que la conception universelle rajoute à la notion d'accessibilité des principes comme «une même entrée pour tous» ou «les mêmes chances pour tous» afin d'assurer la participation et l'intégration sur une base plus égalitaire.

C'est pourquoi il est nécessaire de préciser les exigences d'accessibilité des principales catégories d'utilisateurs, qui donnent aux planificateurs et aux concepteurs une idée des objectifs spécifiques de la conception universelle. De même, il sera important que des consultants spécialistes de la conception universelle et des représentants des utilisateurs finaux soient associés dès le début au processus de planification.

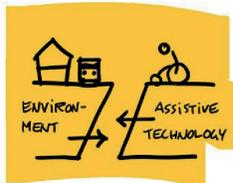


Les catégories d'utilisateurs qui devraient participer à la définition de directives sur l'accessibilité et de mesures et solutions d'approche intégrée sont les usagers en

fauteuil roulant et les personnes ayant une mobilité réduite, une déficience visuelle ou auditive, ou un handicap mental, ou celles qui souffrent d'asthme et d'allergies. Dans la plupart des cas, les besoins de ces groupes reflètent bien ceux des autres catégories.

1.3. Conception universelle et technologies d'assistance

La conception universelle rend un environnement, un système de communication ou un service facile à utiliser par tous et par les personnes handicapées en particulier, sans toutefois rendre obsolètes les technologies d'assistance; les personnes handicapées qui ont besoin d'un certain soutien auront toujours à recourir à ces technologies. La conception universelle doit donc pouvoir les prendre en compte.



Environnement

*Technologie
d'assistance*

La compatibilité et l'adaptabilité aux dispositifs technologiques d'assistance les plus courants sont ainsi primordiales. Une connaissance approfondie des besoins des utilisateurs et des technologies d'assistance est alors indispensable pour façonner les services et environnements sociétaux, faute de quoi, il sera nécessaire de procéder à des adaptations coûteuses et des mises aux normes, ou de se résigner à une moindre facilité d'utilisation.

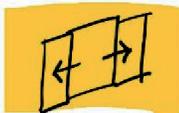
Exemples d'interaction entre conception universelle et technologies d'assistance:

- Un environnement bâti conçu pour tous les types et tailles de fauteuils roulants, de déambulateurs, etc. est un environnement efficace pour tous les utilisateurs de ce type de technologies d'assistance, et, dans le même temps, il est plus commode à utiliser pour les parents qui poussent une voiture d'enfant, les voyageurs tirant une valise à roues, etc.

- Une salle de cinéma équipée d'une boucle à induction magnétique compatible permet à beaucoup de personnes appareillées d'entendre la bande sonore.
- Un site web conforme aux critères d'accessibilité du web est utile aux personnes malvoyantes et dyslexiques disposant d'un lecteur d'écran qui leur fait connaître la page par synthèse vocale; ces systèmes deviennent de plus en plus des caractéristiques standard des logiciels courants.
- Les tables à hauteur adaptable électriquement, compatibles avec les fauteuils roulants, si elles sont bien conçues, permettent à toute personne de trouver une position de travail confortable.

1.4. La conception universelle, une méthode

La méthode la plus répandue de recours à la conception universelle à l'échelle nationale consiste à définir des critères d'accessibilité reposant sur les principes «une même entrée pour tous» et «les mêmes chances pour tous». Si les sept principes ci-après² sont énumérés traditionnellement dans les présentations de la conception universelle, il convient de relever qu'ils ont été établis dans le domaine de l'environnement bâti et de la conception de produits, et qu'ils gagneraient donc à présent à être élargis dans leur acception. S'agissant de garantir l'égalité en droit, l'accessibilité et la démocratie par la conception universelle, il convient en général que la réflexion, la planification et les méthodes employées s'inspirent de ces sept principes, dans tous les domaines de la société:



- utilisation équitable: peut servir et être vendu à toute personne handicapée;
- souplesse d'utilisation: adapté à un large éventail de préférences et de capacités individuelles;

2. Université de Caroline du Nord, Centre de conception universelle, 1995.



- utilisation simple et intuitive: facile à comprendre quels que soient l'expérience de l'utilisateur, ses connaissances, ses compétences linguistiques ou son degré de concentration du moment;



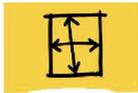
- information perceptible: transmet effectivement les informations nécessaires quelles que soient la situation ambiante ou les capacités sensorielles de l'utilisateur;



- tolérance à l'erreur: comporte moins de risques d'actions accidentelles ou involontaires et minore les conséquences fâcheuses;



- effort physique limité: peut être utilisé effectivement et confortablement avec un minimum de fatigue;



- taille et espace: d'un encombrement qui facilite l'approche et l'atteinte, la manipulation et l'utilisation, indépendamment de la taille, de la posture ou de la mobilité de l'utilisateur.

Outre ces principes, les étapes du processus de conception universelle sont à repenser, ne serait-ce que dans les projets nationaux ou locaux, qui doivent être résistants, durables et peu coûteux. Pour de bons résultats pratiques, l'accent sera mis sur les points suivants:



- adoption et décision;
- coordination entre les principaux intervenants;
- mise en œuvre effective;
- évaluation et suivi efficace.

Adopter et décider
 Coordonner
 Mettre en œuvre
 Evaluer

En ce sens, les projets liés à la conception universelle ne diffèrent pas d'autres projets ou mesures.

Dans les organisations axées sur les produits et les services, il est essentiel de disposer de stratégies pour soutenir les planificateurs et les concepteurs au cours du processus d'élaboration. A cet égard, il sera nécessaire de leur fournir des outils, des compétences et des formations appropriés, et de leur assigner des responsabilités de conception universelle aux différents niveaux de management, depuis la recherche jusqu'au développement et depuis la fabrication jusqu'à la commercialisation du produit.

2. Position européenne en matière de conception universelle

2.1. Chronologie

Pour comprendre la situation actuelle en matière de conception universelle, il convient de se rappeler un certain nombre d'événements internationaux essentiels qui ont eu un effet déterminant, outre les nombreuses contributions réalisées au fil des ans par certaines institutions et ONG, présentées également dans cette liste chronologique, non exhaustive:

- | | |
|-----------|--|
| 1950 | Convention européenne des droits de l'homme |
| 1981 | Année internationale des Nations Unies pour les personnes handicapées |
| 1982-1992 | Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées |
| 1990 | <i>Americans with Disabilities Act (ADA)</i> , loi portant sur l'ensemble de dispositions interdisant toute discrimination à l'égard des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie en société. L'ADA a servi de texte de référence à l'échelle mondiale pour l'égalité en droit des personnes handicapées |
| 1991-1994 | Initiative technologique de l'Union européenne pour l'intégration des personnes handicapées et des personnes âgées (TIDE) |
| 1992 | Recommandation du Conseil de l'Europe n° R (92) 6 relative à une politique cohérente pour les personnes handicapées, qui a influencé les politiques en faveur des personnes handicapées aux niveaux national et international |

- 1993 Règles des Nations Unies sur l'égalisation des chances des personnes handicapées. «L'égalisation des chances» désigne le «processus par lequel les divers systèmes de la société et de l'environnement, comme les services, les activités, l'information et la documentation, sont rendus accessibles à tous, et en particulier aux personnes handicapées». Les règles présentent les conditions préalables, les domaines cibles et les mesures de mise en œuvre pour une égale participation, 22 règles évoquant des initiatives allant d'actions de sensibilisation à l'accessibilité de l'information et de la recherche
- 1995 Principes de conception universelle, formulés à l'université de Caroline du Nord, Centre de conception universelle
- 1996 Première version du Concept européen d'accessibilité (ECA)
- 1997 Traité d'Amsterdam de l'Union européenne, dont l'article 13 consiste en une disposition de non-discrimination
- 1997-1999 Initiative pour l'accessibilité du web (WAI) lancée par l'organisation W3C, qui élabore ainsi les premières grandes lignes sur l'accessibilité d'internet
- 1998-2002 PCRD communautaire sur l'accessibilité électronique dans l'UE (applications intéressant les personnes handicapées et les personnes âgées)
- 1998 Article 508 de l'*US Rehabilitation Act*, première loi portant sur les technologies de l'information qui prévoit l'incorporation des critères d'accessibilité dans les règles d'attribution des marchés publics
- 1999 Premières directives sur l'accessibilité définies par l'Organisation internationale de normalisation (ISO)

- 2001 Résolution ResAP(2001)1 (de Tomar) du Conseil de l'Europe, selon laquelle les principes de conception universelle doivent être inscrits dans les programmes de formation de l'ensemble des professions travaillant dans le domaine de l'environnement bâti. La définition donnée dans ce texte à la conception universelle constitue la base des définitions du présent rapport
- 2001 Résolution ResAP(2001)3 «Vers une pleine citoyenneté des personnes handicapées grâce à de nouvelles technologies intégratives»
- 2002 Plan d'action «e-Europe 2002», lancé par la Commission européenne pour parvenir à une «société de l'information pour tous». Le plan comprend une ligne d'action distincte sur les directives de la WAI, les centres nationaux d'excellence, les programmes de formation des concepteurs et les normes de conception pour tous. Il a abouti à la création du Réseau européen EDeAN en faveur de la conception pour tous et de l'e-accessibilité. Il a été suivi par une résolution du Conseil européen sur l'accessibilité numérique (*eAccessibility*) – Améliorer l'accès des personnes handicapées à la société de la connaissance
- 2002 Guide 71 de l'ISO: «Directives destinées aux développeurs de normes pour satisfaire les besoins des personnes âgées et handicapées»; il forme la base du guide 6 CEN/CENELEC
- 2003 Déclaration des ministres de l'UE sur l'inclusion numérique (Héraklion, Grèce). Elle souligne que l'approche globale doit être fondée sur les principes de conception pour tous, de disponibilité, d'accessibilité et de prix raisonnable des produits et services appropriés pour satisfaire les besoins des personnes handicapées. Elle évoque principalement les grandes lignes de la

- WAI, les bonnes pratiques de conception pour tous et les critères d'accessibilité dans les règles d'attribution des marchés publics et les produits et services intégrés
- 2003 Déclaration ministérielle de Malaga sur les politiques d'intégration des personnes handicapées. Elle proclame que l'objectif principal pour la prochaine décennie est l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées et de leurs familles. Elle met l'accent sur l'intégration et la pleine participation à la société, car une société accessible et participative est dans l'intérêt de l'ensemble de la population
- 2003 Résolution de la Commission européenne relative à la promotion de l'emploi et de l'intégration sociale des personnes handicapées, qui ont des droits égaux à ceux du reste de la population
- 2003 Deuxième version du Concept européen d'accessibilité (ECA)
- 2005 Communication de la Commission européenne COM (2005) 425 sur l'e-accessibilité, texte qui doit contribuer à la mise en œuvre de l'initiative «i-2010 – Une société de l'information pour la croissance et l'emploi»
- 2005 Troisième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, tenu par le Conseil de l'Europe à Varsovie. Dans le Plan d'action de Varsovie, les chefs d'Etat et de gouvernement sont convenus de consolider «l'action du Conseil de l'Europe concernant les questions de handicap et [de soutenir] l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action décennal ayant pour but d'accomplir des progrès décisifs dans l'égalisation des droits en faveur des personnes handicapées» (chapitre III.1)

- 2005 Mandat donné par l'Union européenne aux organisations européennes de normalisation pour élaborer une norme définissant les critères d'accessibilité à appliquer pour l'attribution de marchés publics concernant le domaine des TIC (renouvelé en 2007). Un dialogue se poursuit avec les Etats-Unis pour harmoniser les normes européennes et américaines et favoriser un marché mondial
- 2006 Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015, qui cherche à traduire les objectifs de l'Organisation en matière de droits de l'homme, de non-discrimination, d'égalité des chances, de pleine citoyenneté et de participation des personnes handicapées en un cadre européen d'intervention sur le handicap. Celui-ci est destiné à aider les responsables politiques à concevoir, à adapter, à revoir et à mettre en œuvre des plans et programmes appropriés et des stratégies d'innovation
- 2006 Déclaration de Riga, qui mentionne l'accessibilité et la conception de nouvelles technologies et soutient les plans d'action de proximité réalisés par l'Union européenne
- 2007 Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ouverte à la signature. Elle mentionne la conception universelle, notamment à l'article «Obligations générales»
- 2007 Année européenne de l'égalité des chances pour tous, qui met en relief l'égalité en droit et le refus de la discrimination. Elle s'appuie sur des campagnes d'information concernant la législation et les directives de l'UE. La perspective est plus large que le handicap et englobe beaucoup d'autres groupes

- 2007 La Résolution ResAP(2007)3 du Conseil de l'Europe «Parvenir à la pleine participation grâce à la conception universelle» est adoptée
- 2008 La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées entre en vigueur

2.2. Situation actuelle

Les réponses au questionnaire qui a été diffusé au début de ce travail et les renseignements complémentaires communiqués par les délégués des Etats membres contributeurs permettent de conclure que beaucoup d'événements et de résolutions cités ci-dessus semblent avoir donné lieu à des initiatives aux niveaux national, régional et local.

On peut en conclure qu'une idée commune de la conception universelle s'est imposée en Europe et que l'opinion a manifestement pris conscience que celle-ci était nécessaire pour permettre aux personnes handicapées de jouir d'une pleine démocratie et d'avantages économiques. Un nombre croissant de plans d'action nationaux sont adoptés en Europe pour les personnes handicapées; on semble désormais vouloir leur donner la place qui leur revient en reconnaissant que des actions concrètes sont nécessaires, au-delà des bonnes intentions.

La conception universelle – quels que soient les noms qu'on lui donne – et l'accessibilité sont à l'ordre du jour dans beaucoup de pays pour traduire en des mesures concrètes les préoccupations liées aux droits de l'homme, à la lutte contre la discrimination et aux valeurs démocratiques. Les questions relevant de la santé publique, de l'intégration, de l'accessibilité, de l'éducation ou de l'emploi intègrent souvent les critères de conception universelle.

Le cadre légal, subdivisé en droits, textes de loi, dispositions et règlements locaux, s'appuie sur les méthodes employées pour appliquer les mesures législatives et, dans certains cas,

les normes d'accessibilité. Des programmes de sensibilisation ciblent certaines professions par le biais de médias et d'instruments de communication. Les politiques de marchés publics sont citées et énumérées fréquemment comme des moyens efficaces. Certains pays disposent d'une législation contre la discrimination, et la récente directive communautaire sur les questions sociales encourage elle aussi l'incorporation de critères d'accessibilité et de conception universelle dans les spécifications techniques.

Aperçu de la conception universelle/ conception pour tous dans certains pays européens

Conception universelle Conception pour tous	Belgique	Danemark	Allemagne	Hongrie	Irlande	Luxembourg	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Portugal	Espagne
Désignation principale	CU	Accessibilité pour tous	Conception sans obstacle	CU	CU	Conception accessible	CPT	CU	CPT	CPT	Accès universel, accessibilité
Autres titres de mesures		CPT, CU			Accessibilité pour tous		Politique inclusive, facilité d'utilisation		Accessibilité pour tous		Egalité des chances, non-discrimination
La CU/ CPT, une préoccupation politique	Oui	Oui	Oui*	Oui	Oui	Oui*	En partie	Oui	Oui	Oui	Oui*
Plan national de CU/CPT	Non	Non	Oui*	En partie	Oui	Oui*	Non	Oui	Oui	Non	Oui*
Législation sur la CU/CPT	Non	En partie	Oui*	Non	Oui	Oui*	Non	Oui	Oui	Oui	Oui*
Loi contre les discriminations liées au handicap	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Système national de suivi de la CU	Non	Oui	Oui*	Non	Non	Non	Non	En partie	Non	Non	Non
Programmes de sensibilisation sur la CU/CPT	Non	Oui*	Oui*	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui*
Les politiques de marchés publics comprennent la CU/CPT	Non	En partie	Oui*	Oui	Oui*	Non	Non	Oui	Oui	Non	En partie
Les organisations d'aide aux personnes handicapées participent à un dialogue structuré	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Participation de l'industrie par un dialogue structuré	Non	Non	Oui*	Non	Non	Non	Oui*	Oui	Oui	Non	En partie
La CU dans les programmes éducatifs sur l'environnement bâti	Oui	En partie	Non	Oui	Non	En partie	En partie	Oui	Oui	Oui	Oui*

Conception universelle Conception pour tous	Belgique	Danemark	Allemagne	Hongrie	Irlande	Luxembourg	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Portugal	Espagne
Programmes de recherche sur la CU/CPT	Non	En partie	Oui*	Oui	En partie	En partie	Oui*	Oui	Oui	Non	Oui*
Système de labellisation concernant la CU	Non	Oui*	Non	Oui*	Oui*	Oui	Oui*	Oui*	Oui	Non	En partie

CU/CPT: conception universelle/conception pour tous

Oui*: oui, mais sous un autre intitulé

Un grand nombre de mesures complémentaires sont mentionnées. Les plans de conception universelle les plus aboutis semblent être des programmes nationaux et locaux à la philosophie imposée d'en haut; ils sont encore plus efficaces quand ils s'appuient sur la législation, sur des textes de loi et des règlements d'application et de suivi. Les ONG en général jouent un rôle essentiel dans la mise en place des plans. En l'absence de coordination, les campagnes ne sont pas jugées satisfaisantes.

L'accessibilité est considérée comme une condition préalable pour assurer aux personnes handicapées l'égalité de chances dans tous les domaines. Pour surmonter les obstacles, en évitant les mises en conformité, les mesures fondées sur les demandes des utilisateurs ou sur un dialogue axé sur les usagers prévalent désormais dans nombre de pays.

La dimension durable de la conception universelle est une question déterminante pour la mise en œuvre des plans d'action et initiatives, car les processus doivent fonctionner pendant longtemps pour donner des résultats.

Certains pays ont opéré une transition manifeste entre l'organisation de la société par la législation et son organisation par les mécanismes du marché, tandis que d'autres pays font retour au cadre législatif, en raison de l'incapacité du marché à réagir comme il convient pour assurer l'égalité en droit.

En ce qui concerne la notion de handicap, on est passé d'un modèle médical à une approche privilégiant un mode de vie indépendant et la défense des droits de l'homme. De même, un modèle social a été greffé sur celui des droits de l'homme, et la conception universelle a été inscrite à l'ordre du jour pour servir de passerelle entre les deux modèles à plusieurs niveaux.

Sur le plan éducatif, un grand nombre d'Etats membres se sont attachés à intégrer les enfants dans les écoles primaires et secondaires générales. Les conditions matérielles et personnelles d'études dans l'enseignement supérieur semblent aussi s'améliorer globalement pour les personnes handicapées.

La moitié des pays étudiés ont incorporé la notion de conception universelle dans les programmes de formation des professionnels de l'environnement bâti.

Les Etats membres indiquent dans leurs réponses qu'ils réalisent des programmes de recherche et qu'ils recourent plus largement aux directives et aux normes. Des bases de données coordonnées sur les produits et les technologies d'assistance qui peuvent servir aux fins de conception universelle sont disponibles dans plusieurs pays.

Les lignes directrices de l'Initiative d'accessibilité au web (WAI) sont appliquées dans les sites d'intérêt général de beaucoup de pays. Si les produits finaux ne sont pas encore tous accessibles, les progrès sont là.

Beaucoup de pays, d'organisations et de villes testent la labellisation comme outil d'information touristique et de campagne publicitaire des Etats membres.

Dans bien des cas, les organisations publiques d'Etats membres réalisent des projets dans le cadre de leurs programmes de gestion du handicap. Dans le secteur privé, de grandes sociétés inscrivent la gestion du handicap dans leur politique d'entreprise, parallèlement à la gestion des ressources humaines, dans l'intérêt des salariés handicapés.

Il convient de noter pourtant que, malgré les nombreuses initiatives positives, les réponses au questionnaire montrent qu'il faudrait entreprendre davantage d'actions ou les associer à des processus plus efficaces.

3. Recommandations aux gouvernements

La chronologie et la situation actuelle montrent que le travail réalisé pour améliorer l'accessibilité, notamment les mesures de conception universelle, a conduit en fait à une participation plus large des personnes handicapées à la vie publique.

Cependant, beaucoup d'Etats européens ne tirent pas pleinement parti du potentiel de la conception universelle. Il faudrait manifestement qu'ils décident de nouvelles mesures pour faire face au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de personnes handicapées³.

En conséquence, il conviendrait de prendre d'autres mesures pour intégrer les personnes handicapées, pour en faire des membres à part entière de la société et favoriser leur participation à la vie publique (emploi, participation politique, etc.).

Les progrès de la protection des droits de l'homme au niveau international, européen, national ou régional dépendent de l'action des gouvernements et des institutions élues. La mise en œuvre et l'encouragement de stratégies liées à la conception universelle peuvent faciliter la défense de l'égalité en droit de tous dans tous les domaines de la société. Cependant, le secteur privé ne devrait pas être oublié au stade de la mise en œuvre, il faut pour cela mettre les secteurs public et privé sur un pied d'égalité.

3. Recommandation Rec (2006) 5: «Considérant que, selon les estimations, la proportion de personnes handicapées dans la population totale de l'Europe est comprise entre 10 et 15 %, que les principales causes de handicap sont la maladie, les accidents et les états invalidants propres aux personnes âgées, et que le nombre de personnes handicapées va vraisemblablement croître régulièrement en raison notamment de l'augmentation de l'espérance de vie (...)».

Disability Action Plan
2006 - 2015



Universal Design
Initiatives

*Plan d'action pour les
personnes handicapées
2006-2015*

*Initiatives pour la
conception universelle*

Les Etats membres devraient prendre des mesures pour incorporer les principes de conception universelle dans tous les aspects de la société, notamment l'environnement bâti, les réseaux basés sur les TIC, les transports, les services, le tourisme, les produits, l'information, l'emploi et l'éducation. Il faudrait prendre des initiatives coordonnées par le biais du plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015, et examiner avec soin dans quelle mesure ses principales lignes d'action concernent la conception universelle et l'accessibilité.

Pour élaborer, mettre en œuvre et pérenniser les stratégies favorisant la conception universelle, il faut inciter les principaux intervenants de la société, publics et privés, à s'engager. Etant donné que les pays organisent différemment la vie sociale en Europe, le marché et le cadre législatif sont des instruments déterminants qui doivent être initiés par les responsables politiques.

Des recommandations plus spécifiques sont ici présentées, classées en quatre catégories:

- adopter et décider;
- coordonner;
- mettre en œuvre;
- évaluer.

Elles sont accompagnées d'une série d'exemples de bonnes pratiques en matière de conception universelle, regroupées en fonction des lignes d'action du plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015.

3.1. Recommandation n° 1: Adopter et décider

Les responsables politiques devraient avant tout adopter une approche coordonnée, harmonisée et intersectorielle de l'idée

de conception universelle. Les mesures intéressant les personnes handicapées au niveau national doivent être inclusives et incorporer les questions liées au handicap dans tous les domaines, suivant les critères de conception universelle. Sachant que celle-ci favorise l'égalité des chances, les mesures liées à la conception universelle doivent être prises au niveau le plus élevé de responsabilité juridique et comprendre des mesures de mise en œuvre. Les questions et lignes d'action du plan d'action 2006-2015 du Conseil de l'Europe offrent un cadre pertinent.



Parmi les questions fondamentales qui doivent retenir l'attention, citons les plans d'amélioration de la participation à la vie politique, publique et culturelle, l'accessibilité des systèmes d'information et de communication, l'éducation, l'environnement bâti, les systèmes de transport, la santé publique et la recherche-développement. Tous les domaines devraient appliquer les stratégies liées à la conception universelle.

Il conviendrait de veiller à ce que des représentants expérimentés d'organisations d'utilisateurs, de groupes de recherche et de centres de documentation participent à tous les niveaux où des décisions sont prises en matière de principes de conception universelle. De cette manière, les besoins des diverses catégories pourraient être pris en considération. La participation d'utilisateurs expérimentés et/ou de leurs représentants pourrait aussi contribuer à mobiliser une masse critique et à déclencher des actions politiques.

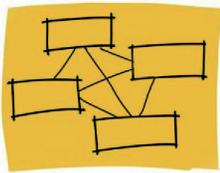
Exemples où l'accent est mis sur l'adoption et la décision

- Norvège: plan d'action gouvernemental destiné à améliorer l'accessibilité pour personnes handicapées. Recours à la conception universelle dans les principaux domaines sociaux
- Allemagne: loi sur l'égalité des chances, 2002

- Espagne: plages accessibles dans la Communauté autonome de Valence
- Espagne: premier plan national sur l'accessibilité 2004-2012

3.2. Recommandation n° 2: Coordonner

Les responsables politiques devraient faire participer les principaux intervenants de la société, qu'ils soient publics ou privés, centralisés ou non. La coordination est également importante au niveau européen sous forme de collaboration entre Etats membres, de partage de savoirs, de bonnes pratiques, de méthodes, etc. Elle peut simplifier les processus au niveau des autorités, des planificateurs et des concepteurs et permettre d'assurer une cohérence dans les politiques européennes vis-à-vis des personnes handicapées. Au niveau national, il faut veiller à ce que les différents ministères coordonnent leur action dès les étapes initiales, par exemple dans le cadre du plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015. Il est essentiel d'assurer la coordination et l'encouragement de partenariats publics et privés.



Des incitations devraient être offertes aux concepteurs, aux architectes et aux ingénieurs pour qu'ils prennent en considération les besoins de personnes ayant un âge, des capacités et des origines culturelles différents lors de la conception de projets, ce qui peut se faire en incorporant les critères de conception universelle dans la politique de marchés publics. Elles devraient s'accompagner d'un flux d'informations sur la conception universelle destinées aux professionnels, en rendant obligatoire le respect des normes d'accessibilité et en contrôlant celui-ci par des procédures d'évaluation de la qualité.

Il faudrait que les autorités créent un cadre pour le secteur éducatif de manière à faire connaître les principes de conception universelle. Les professionnels de l'éducation devraient être associés à ce processus et contribuer à l'inscription des principes dans les programmes d'études. Cela non seulement pour toutes les professions de l'environnement bâti, mais également pour celles qui offrent des services, des informations ou des produits. Des cours sur l'enseignement de la conception universelle seront nécessaires, ainsi que du matériel pédagogique conforme aux principes de conception universelle. Etant donné qu'il est parfois difficile pour les autorités d'influencer les programmes, l'affectation de crédits aux programmes de formation à la conception universelle peut être un moyen de sensibiliser le secteur éducatif.



(UD: Universal Design/
conception universelle)

Il faut prévoir des cours à tous les niveaux, des plus simples aux plus spécialisés, et pour diverses professions, de préférence avec le soutien d'un service consultatif d'experts en conception universelle.

Les chercheurs, les centres de documentation et les représentants des groupes d'utilisateurs finaux devraient être invités à contribuer à la définition la plus pragmatique possible des lignes directrices et des normes, en se fondant sur des travaux de recherche concernant un grand nombre de groupes d'utilisateurs.

Pour que les distributeurs et les développeurs ciblent des groupes d'utilisateurs et des marchés plus larges, les responsables politiques doivent donner l'exemple en incorporant les principes de conception universelle dans les contrats de marché public. Le marché de l'emploi dans les secteurs privé et public pourrait être ouvert à des catégories plus larges par des accords conclus à cette fin avec les gestionnaires et les employeurs.

Exemples où l'accent est mis sur la coordination

- Suède: lignes directrices pour l'e-administration

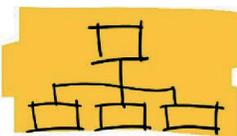
- Espagne: CEPACC – Réseau recherche et entreprises pour l’accessibilité dans le domaine de la communication
- Espagne: accords IMSERSO, Once, communautés autonomes et collectivités locales
- Norvège: réseau de municipalités utilisant la conception universelle comme stratégie globale

3.3. Recommandation n° 3: Mettre en œuvre

Pour mettre en œuvre des stratégies de conception universelle, les responsables politiques devraient introduire des mesures et dispositions législatives qui constitueraient un cadre global de mécanismes de mise en œuvre.



La mise à la disposition des particuliers et des organisations d'utilisateurs de renseignements sur les mesures législatives, les services sociaux, les technologies d'assistance, etc. peut permettre à ceux-ci de prendre leurs propres décisions. Des activités de sensibilisation sont aussi recommandées avec, comme cadre, le plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015. L'acceptation de la conception universelle suppose de nouveaux modes de pensée et la mise en œuvre de stratégies et lignes directrices. Des opérations de communication montrant combien la conception universelle peut être visible, tangible et appliquée avec réalisme doivent contribuer à cette évolution des mentalités. Il en va ainsi pour les pays qui acceptent largement la conception universelle tout comme pour ceux qui partent de zéro.



La responsabilité doit en être confiée à des responsables d'organisations, si l'on veut faire accepter largement la conception uni-

verselle. Il faudrait créer une équipe de dirigeants d'industrie influents pour promouvoir les relations entre tous les membres de la société, y compris les personnes handicapées.

Il est nécessaire de disposer de ressources financières appropriées pour mettre en œuvre les plans d'action concernant la conception universelle et d'assortir ceux-ci de procédures pour en faire connaître en détail les principes, les lignes directrices et les normes. Il est particulièrement important d'élaborer des plans pour améliorer l'accessibilité à l'environnement existant, en recourant aux méthodes de la conception universelle, sans oublier pour autant les environnements virtuels comme les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Il faut procéder à des analyses coût-bénéfice de l'application des principes de conception universelle dans plusieurs domaines comme l'éducation, le travail et les transports, et communiquer leurs résultats pour promouvoir une politique inclusive, et la conception universelle dans le développement de produits.

Il faudrait créer des centres de documentation sur la conception universelle chargés de faciliter l'accès du grand public et des parties prenantes à l'information. Il faudrait compiler les exemples de bonnes pratiques dans ce domaine.

Exemples où l'accent est mis sur la mise en œuvre

- Portugal: plage accessible – plage pour tous
- Allemagne: réglementation sur les technologies de l'information accessibles
- Espagne: système de transports publics à Barcelone
- Espagne: programmes éducatifs sur la conception pour tous concernant l'environnement bâti et les technologies de l'information. Livre blanc sur la conception pour tous à l'université
- Hongrie: principes de conception universelle inscrits dans le programme de formation des architectes
- Hongrie: dictionnaire internet

3.4. Recommandation n° 4: Evaluer

L'évaluation de la qualité et l'information en retour au cours de la mise en œuvre de plans d'action fondés sur les principes de conception universelle et une fois ceux-ci achevés sont des outils essentiels pour rendre les processus plus efficaces.



Information en retour

Il faudrait procéder à des analyses comparées des progrès réalisés, mettre en place des procédures de suivi et adapter, le cas échéant, les objectifs et les méthodes si les contrôles en montrent la nécessité.

Des évaluateurs expérimentés devraient être invités à traduire les besoins des utilisateurs, pour autant qu'ils soient motivés et clairement définis, en instruments de mesure statistique pour une évaluation des effets, aussi bien dans le domaine social que sur les questions techniques. Le contrôle du respect des droits fondamentaux des catégories d'utilisateurs devient plus simple si des ressources sont affectées aux représentants des utilisateurs finaux pour leur permettre de participer à ce contrôle.

Exemple où l'accent est mis sur l'évaluation

- Norvège: plan d'action gouvernementale destiné à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées; plan de conception universelle dans les principaux domaines de la société

4. Exemples de bonnes pratiques dans le cadre du plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015 et de ses lignes d'action

Une série d'exemples de bonnes pratiques en matière de conception universelle est présentée (outre d'autres questions) ici pour les différentes lignes d'action du plan du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société: améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe 2006-2015. Les critères de conception universelle et les limites de ces pratiques sont indiqués pour stimuler les initiatives aux niveaux national et local.

N.B. Si les exemples ne sont pas tous parfaits, ils illustrent bien certains éléments de la conception universelle.

Outre la coordination dans le cadre du plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015, ils permettent de prendre note des étapes du processus de la conception universelle: adoption et décision, coordination, mise en œuvre et évaluation. Le plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015 est en lui-même un bon exemple de plan global, qui axe ses lignes d'action sur les mêmes principes.

4.1. Actions générales

Premier plan national sur l'accessibilité 2004-2012 (Espagne)

	Secteur	Plans d'action nationaux
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Tous publics
	Limites	Néant
	Faisabilité	Espagne

Description: Le premier plan national sur l'accessibilité est un cadre stratégique pour promouvoir et consolider les mesures du Gouvernement espagnol, en coopération avec d'autres administrations et organisations publiques et privées. Il vise à supprimer les obstacles et à faire adopter l'idée de conception pour tous.

Il a été lancé dans le cadre de la loi 51/2003 sur l'égalité des chances, la non-discrimination et l'accès universel des personnes handicapées, pour permettre au Gouvernement espagnol d'encourager l'application de la législation. Il est donc destiné à promouvoir l'égalité des chances et la non-discrimination des personnes handicapées tout en améliorant simultanément la qualité de vie de la population dans son ensemble.

Les principaux objectifs du plan sont la réalisation des études nécessaires pour satisfaire aux aspects généraux de la loi, régir les conditions de base d'accessibilité et de non-discrimination et promouvoir l'accessibilité. Une attention particulière est accordée aux services sociaux, à la justice, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et aux équipements de loisirs et de tourisme. Le plan envisage les activités suivantes: campagnes de sensibilisation, actions de formation sur «l'accessibilité» et la «conception pour tous» à

l'université, encouragement de la recherche dans ce domaine et coopération entre les divers intervenants.

Il a été établi à la demande du ministère espagnol de l'Emploi et des Services sociaux (MTAS), qui en supervise la mise en œuvre, mais celui-ci n'en sera pas le seul maître d'œuvre: beaucoup d'intervenants publics et privés ont un rôle à jouer pour rendre plus accessibles les bâtiments, les rues, les services et les produits.

Réalisation: 2004-2012.

Plan d'action gouvernemental pour améliorer l'accessibilité dans l'intérêt des personnes handicapées. Plan de conception universelle dans des domaines clés de la société (Norvège)

	Secteur	Plans d'action nationaux
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Tous publics
	Limites	Néant
Faisabilité	Tous pays	

Description: Le plan d'action gouvernemental pour améliorer l'accessibilité dans l'intérêt des personnes handicapées vise à renforcer l'accessibilité pour tous et met l'accent sur les personnes souffrant de handicaps fonctionnels: troubles de la vision, de l'ouïe, de la cognition et de la sensibilité aux facteurs environnementaux (personnes souffrant d'asthme et d'allergies).

Il est conçu pour unifier et intensifier les actions destinées à améliorer l'accessibilité aux bâtiments, à l'environnement extérieur, aux produits et autres domaines importants de la société. Il incorpore des initiatives lancées sous les auspices de quinze ministères différents.

Il repose sur les cinq principes suivants:

- o Il inclut tous les domaines importants de la société.
- o Il est fondé sur le principe de responsabilité du secteur concerné.
- o Il suppose la coordination des initiatives gouvernementales.
- o Il encourage la participation des usagers à tous les niveaux.
- o Il donnera lieu à des évaluations continues des mesures et de leurs incidences.

Le plan, qui comprend plus d'une centaine d'actions concrètes, est doté d'un budget de plus de 35 millions d'euros. 2,5 millions d'euros servent chaque année pour stimuler l'innovation et encourager de nouvelles actions. Les lignes directrices budgétaires aident à définir les priorités au sein des directions et des autres services centraux.

Critères de conception universelle: Le plan souligne l'importance d'inscrire la stratégie destinée à favoriser la conception universelle dans les politiques et l'administration gouvernementales, ainsi que cela a déjà été fait dans plusieurs textes concernant l'enseignement supérieur et professionnel. La stratégie figurera dans les textes sur l'attribution des marchés publics, sur la construction et sur l'aménagement.

Lien: www.universal-design.environment.no.

Réalisation: 2005-2009, avec une grande révision en 2007.

La conception pour tous – programme d’action nordique (pays nordiques)

	Secteur	Plans d’action
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Habitants des pays nordiques
	Limites	Néant
	Faisabilité	Pays nordiques

Description: Le plan d’action nordique 2005-2007 «La conception pour tous – programme d’action nordique» a été adopté en 2005 par le Conseil nordique des ministres⁴.

Fondé sur le principe d’approche intégrée, il considère la conception universelle/conception pour tous comme une stratégie essentielle pour améliorer l’accessibilité au sein des Etats membres du Conseil nordique des ministres et propose 17 mesures réparties en trois catégories: stratégie globale, stratégie d’information et accessibilité aux institutions relevant du Conseil. Il est fondé sur une proposition élaborée par le secrétariat du Conseil nordique sur le handicap.

Il est destiné à sensibiliser davantage à l’idée de conception pour tous et à promouvoir un travail systématique pour une pleine accessibilité au sein des Etats membres du Conseil nordique des ministres, de leurs institutions et, à long terme, de la société de ces pays.

Ce document stratégique implique un changement de politique, un engagement permanent en faveur de l’accessibilité dans tout le travail mené par le Conseil nordique des ministres à partir de 2006, l’affectation de financements plus importants, la nécessité de la recherche et de l’évaluation de ses consé-

4. Le Conseil nordique des ministres a été créé en 1971 en tant que cadre de coopération gouvernementale nordique.

quences pour les personnes handicapées dans le cadre du processus de planification.

Il faut que toutes les institutions de coordination du Conseil nordique des ministres mettent en œuvre le plan d'action et incorporent les éléments liés à l'accessibilité dans leurs mesures et leur budget. Toutes les institutions qui en font partie doivent faire appel aux compétences et à l'expérience du Conseil nordique sur le handicap chaque fois que leur travail porte sur des questions intéressant les personnes handicapées.

Critères de conception universelle: Le plan d'action nordique «La conception pour tous – programme d'action nordique» souligne l'importance d'inscrire la perspective de la conception pour tous dans les nouveaux programmes et les plans d'action et ceux qui sont en cours de réalisation en vue d'une coopération entre pays nordiques dans tous les secteurs, aux différents niveaux et dans les domaines connexes.

Lien: /www.nsh.se/.

Réalisation: 2005-2007.

Loi sur l'égalité de traitement indépendamment d'un handicap ou d'une maladie chronique éventuels (initiative du ministère de la Santé, de la Protection sociale et du Sport, Pays-Bas)

Description: La loi interdit toute inégalité de traitement pour des raisons de handicap ou de maladie chronique. Elle s'applique actuellement à trois domaines: le travail, la formation professionnelle et les transports publics (à dater de 2010 pour les bus et de 2030 pour les trains).	Secteur	
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Toute personne handicapée
	Limites	Néant
	Faisabilité	

Equipe spéciale handicap et société (ministère de la Santé, de la Protection sociale et du Sport, Pays-Bas)

<p>Description: Dans le cadre de cette initiative du ministère de la Santé, les membres de l'Equipe, qui occupent des fonctions clés au sein de la société, dans la vie politique ou dans l'industrie aux Pays-Bas, s'attachent à améliorer l'intégration des personnes handicapées à tous les niveaux de la société.</p> <p>Groupe cible: Personnes ayant des fonctions de responsabilités au sein de la société et d'organisations.</p> <p>Critères de conception universelle: Conditions de la conception universelle.</p>	Secteur	
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Toute personne handicapée
	Limites	Néant
	Faisabilité	Toute personne handicapée

4.2. Ligne d'action n° 1:

Participation à la vie politique et publique

Actions spécifiques	Exemples
1. Veiller à ce que les procédures et les bureaux de vote soient adaptés et accessibles aux personnes handicapées afin qu'elles puissent exercer leurs droits démocratiques, et autoriser, si nécessaire, un dispositif d'assistance au vote.	Loi sur l'assistance aux personnes handicapées lors de scrutins en Allemagne
4. Veiller à ce que les informations concernant les élections soient disponibles et accessibles dans tous les formats alternatifs voulus et soient faciles à comprendre.	Loi sur l'assistance aux personnes handicapées lors de scrutins en Allemagne

4.3. Ligne d'action n° 2: Participation à la vie culturelle

Actions spécifiques	Exemples
1. Encourager les institutions et les organismes concernés, aux niveaux local, régional, national et international, à rendre la littérature et les autres supports d'information culturelle accessibles aux personnes handicapées, en faisant, s'il y a lieu, pleinement usage de la technologie électronique, et en employant un style simple et facile à comprendre.	Cyberbibliothèque E17 pour les personnes ayant du mal à lire les documents imprimés (Danemark) www.e17.dk
6. Permettre aux personnes handicapées de bénéficier de l'accès aux activités culturelles, sportives, touristiques et récréatives, par exemple en incitant les prestataires de services à rendre leurs locaux et services accessibles par tous moyens qui s'avèreraient nécessaires.	Enregistrement normalisé, évaluation et description de l'offre accessible d'hôtels et de restaurants (Allemagne)
	Point d'information sur les voyages accessibles (Flandre, Belgique)
	Plages accessibles dans la Communauté autonome de Valence (Espagne)
	Plage accessible – plage pour tous (Portugal)
	Tourisme au Luxembourg Exposition tactile (Hongrie)

Enregistrement normalisé, évaluation et description de l'offre accessible d'hôtels et de restaurants (Allemagne)

<p>Description: Il importe de créer et de mettre en œuvre des normes d'enregistrement, d'évaluation et de description de l'offre accessible d'hôtels et de restaurants. C'est pourquoi ont été définies des catégories et des normes de labellisation des hôtels et des restaurants, ainsi qu'une liste de contrôle.</p> <p>Critères de conception universelle: Ces mesures rassembleront les personnes, handicapées ou non, dans le secteur du tourisme et contribueront à prévenir la stigmatisation et l'exclusion sociale. Les labels offrent des renseignements transparents sur l'accessibilité des installations et équipements.</p> <p>Réalisation: 2005.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 2 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Participation à la vie culturelle, action 6
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Tous usagers, surtout les personnes âgées et les personnes handicapées
	Limites	L'utilisation des normes par les hôtels et les restaurants est facultative
	Faisabilité	Tous pays

Point d'information sur les voyages accessibles (Flandre, Belgique)

	Secteur	Ligne d'action n° 2 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Participation à la vie culturelle, action 6
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Tous usagers
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

Description: Un site web accessible depuis le site général de Tourisme Flandre a été créé afin de présenter l'offre touristique pour les personnes handicapées: www.toegankelijkreizen.be

Critères de conception universelle: Les auteurs du projet sont partis de l'idée que toute personne a le droit de faire du tourisme: les personnes handicapées, les personnes âgées, les parents ayant des enfants en bas âge, etc.

Selon un principe de base, les «voyages à handicap» sont considérés avant tout comme une question touristique assortie d'un volet d'assistance sociale et non l'inverse.

Le point de départ est le traitement global de «l'accessibilité», qui porte non seulement sur les infrastructures accessibles, mais aussi sur la facilité d'accès aux services et à l'information.

Parmi les éléments stratégiques employés, un plan du ministère de l'Emploi et du Tourisme, dont les lignes d'action ci-dessus sont suivies par un service spécial du bureau général du tourisme: aide financière aux transformations liées à l'accessibilité; élaboration d'un label accessibilité; campagnes de sensibilisation et formation, diffusion d'informations aux usagers (base de données et site web) et contrôle des installations.

Réalisation: 2001.

Plages accessibles dans la Communauté autonome de Valence (Espagne)

	Secteur	Ligne d'action n° 2 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Participation à la vie culturelle, action 6
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Toutes personnes, notamment celles qui ont une mobilité réduite et les personnes âgées
	Limites	Néant
	Faisabilité	Espagne

Description: Le projet de plages accessibles de la région de Valence a déjà permis de rendre complètement accessibles et d'équiper 74 plages. Plusieurs collectivités locales ont demandé à participer au projet, sachant les avantages que l'accessibilité universelle procure à l'ensemble des habitants et aux touristes. A cette fin ont été revus les parkings et la signalisation, et ont été aménagés des rampes, des allées spéciales vers le rivage, des fauteuils amphibies ou des zones de repos équipées et protégées du soleil, des cabines de plage, des toilettes et des douches avec des fauteuils de bain. Des renseignements détaillés sont disponibles sur la page web officielle, en espagnol, en anglais, en français, en allemand, en chinois et en japonais.

Le plan de plages accessibles de la région de Valence est élaboré par le ministère de la Protection sociale de la communauté autonome.

Critères de conception universelle: Mise en œuvre de l'accessibilité dans le domaine du tourisme.

Pour plus d'informations:

www.comunitatvalenciana.com/playas/playas1.htm?

www.bsocial.gva.es

Réalisation: Depuis 2001.

Plage accessible – plage pour tous (Portugal)

	Secteur	Ligne d'action n° 2 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Participation à la vie culturelle, action 6
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Évaluation	
	Bénéficiaires	Personnes handicapées et grand public en général
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

Description: Depuis 2004, le Portugal a réalisé ce projet afin de rendre les plages côtières et urbaines pleinement accessibles aux personnes handicapées.

Conditions préalables: Pour ce faire, il faut aménager un accès piétonnier avec des rampes, des places de parking appropriées, un accès à la zone de baignade, des allées dans le sable, des installations sanitaires adaptées, un accès aux postes de premiers secours, des bars et restaurants accessibles et des fauteuils amphibies pour favoriser la baignade.

Critères de conception universelle: Installations sanitaires adaptées, allées permettant aux visiteurs de se croiser.

Réalisation: Depuis 2004.

Tourisme au Luxembourg

<p>Description: Le concept d'accessibilité du Luxembourg (2004) comprend des actions de sensibilisation, d'information, de conseil technique assurées par des experts, la participation des principaux intervenants sur place et des systèmes de labellisation du degré d'accessibilité.</p> <p>En collaboration étroite avec la Sarre (Allemagne), les deux partenaires ont élaboré deux brochures concernant le tourisme accessible: la première, pour recenser les hôtels-restaurants accessibles à tous, et la seconde, pour présenter divers sites de la Sarre et du Luxembourg qui se distinguent par leur accessibilité et/ou leurs caractéristiques conformes à la conception universelle. Le projet intéresse le grand public.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 2 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Participation à la vie culturelle, action 6
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Grand public
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

Quais et chemins praticables en fauteuil roulant dans des réserves naturelles (ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité de l'alimentation, Pays-Bas)

<p>Description: Aménagement de quais et de chemins accessibles aux fauteuils dans des réserves naturelles.</p> <p>Critères de conception universelle: Amélioration de l'accessibilité dans différentes zones touristiques.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 2 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Participation à la vie culturelle, action 6
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Utilisateurs de fauteuil roulant
	Limites	Néant
	Faisabilité	

Exposition tactile (Hongrie)



Secteur	Ligne d'action n° 2 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Participation à la vie culturelle, action 6
Adoption et décision de principe	✓
Coordination	✓
Mise en œuvre	✓
Evaluation	
Bénéficiaires	
Limites	Néant
Faisabilité	Tous pays

Description: Du 18 mars au 18 juin 2006, le musée des Beaux-Arts de Budapest a accueilli une exposition tactile en correspondance avec l'exposition «Sigismundus Rex et Imperator – Art et culture à l'époque de Sigismond de Luxembourg (1387-1437)». Bien qu'elle soit organisée avant tout pour les aveugles, cette exposition spéciale de 23 objets visait à susciter la curiosité de toute personne en éveillant sa sensibilité esthétique. Les visiteurs étaient invités à toucher les reproductions de pièces, de sceaux, de carreaux et de statuettes présentés dans le cadre de l'exposition principale et les reconstitutions d'épées, de heaumes et de vêtements de l'époque de Sigismond de Luxembourg. Des audioguides et des textes en braille étaient aussi disponibles (en hongrois).

Critères de conception universelle: A l'aide des objets et matériels à toucher et des différents supports d'information écrits et oraux (texte simple, texte en braille et audioguide), chacun pouvait participer à la vie culturelle tandis que les objets présentés étaient préservés.

Réalisation: 2006.

4.4. Ligne d'action n° 3: Information et communication

Actions spécifiques	Exemples
1. S'efforcer de fournir les informations administratives aux personnes handicapées dans des formats et au moyen de technologies accessibles, en tenant compte des besoins engendrés par les différentes déficiences (par exemple, braille, cassettes audio ou versions connues sous le nom «faciles-à-lire»).	Loi sur l'égalité des chances de 2002 (Allemagne)
	Loi sur la «communication électronique» (Pays-Bas)
	Dictionnaire en ligne (Hongrie)
3. Faire en sorte que tous les outils d'apprentissage en ligne soient accessibles aux personnes handicapées en assurant leur conformité avec les normes d'accessibilité existantes.	Accessibilité des sites web gouvernementaux (Luxembourg)
6. Veiller à ce que les pouvoirs publics et les autres organismes publics rendent leurs informations et systèmes de communication accessibles aux personnes handicapées, y compris leurs sites web, qui devront être conformes aux lignes directrices internationales en matière d'accessibilité.	www.webrichtlijnen.overheid.nl, ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du royaume (Pays-Bas)
	Lignes directrices pour l'e-administration (Suède)
	CEPACC – Réseau recherche et entreprises pour l'accessibilité dans le domaine de la communication (Espagne)

<p>7. Encourager tous les organismes privés, notamment ceux qui bénéficient de financements publics, à rendre leurs informations et systèmes de communication accessibles aux personnes handicapées.</p>	<p>www.drempelsweg.nl, ministère de la Santé, de la Protection sociale et du Sport (Pays-Bas)</p> <p>Engagement de Pfizer Allemagne de créer des sites web accessibles aux usagers handicapés (Allemagne)</p>
<p>9. Promouvoir l'application des principes de conception universelle à tous les nouveaux systèmes d'information et de communication.</p>	<p>Formations universitaires (Linz, Autriche)</p> <p>Règlement sur l'accessibilité des TIC (Allemagne)</p> <p>DG de la Commission européenne sur la société de l'information</p>

Loi sur l'égalité des chances de 2002 (Allemagne)

	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="594 897 811 1062">Secteur</td> <td data-bbox="811 897 993 1062">Ligne d'action n° 3 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Information et communication, action 1</td> </tr> <tr> <td data-bbox="594 1062 811 1130">Adoption et décision de principe</td> <td data-bbox="811 1062 993 1130">✓</td> </tr> <tr> <td data-bbox="594 1130 811 1172">Coordination</td> <td data-bbox="811 1130 993 1172">✓</td> </tr> <tr> <td data-bbox="594 1172 811 1213">Mise en œuvre</td> <td data-bbox="811 1172 993 1213"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="594 1213 811 1255">Evaluation</td> <td data-bbox="811 1213 993 1255"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="594 1255 811 1297">Bénéficiaires</td> <td data-bbox="811 1255 993 1297">Tous usagers</td> </tr> <tr> <td data-bbox="594 1297 811 1339">Limites</td> <td data-bbox="811 1297 993 1339">Néant</td> </tr> <tr> <td data-bbox="594 1339 811 1361">Faisabilité</td> <td data-bbox="811 1339 993 1361">Tous pays</td> </tr> </table>	Secteur	Ligne d'action n° 3 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Information et communication, action 1	Adoption et décision de principe	✓	Coordination	✓	Mise en œuvre		Evaluation		Bénéficiaires	Tous usagers	Limites	Néant	Faisabilité	Tous pays
Secteur	Ligne d'action n° 3 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Information et communication, action 1																
Adoption et décision de principe	✓																
Coordination	✓																
Mise en œuvre																	
Evaluation																	
Bénéficiaires	Tous usagers																
Limites	Néant																
Faisabilité	Tous pays																

Description: Une série de manuels d'e-administration ont été publiés pour assister les institutions gouvernementales dans leurs rapports avec la population, notamment un large éventail d'éléments relevant de la conception pour tous et de l'accessibilité. C'est là pour une part le résultat de la loi générale sur l'égalité des chances de 2002.

Lien: www.bund.de/

Réalisation: 2002, lignes directrices: 2005

Loi sur la communication électronique (Pays-Bas)

<p>Description: La nouvelle loi sur la «communication électronique» donne la possibilité d'intervenir au titre du «service universel» si le marché ne prend aucune initiative. Les ministères de l'Economie et de la Santé œuvrent de concert à l'application et au développement d'initiatives concernant les TIC qui ne sont pas restreintes aux personnes handicapées.</p> <p>Réalisation: 2005</p>	Secteur	Ligne d'action n° 3 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Information et communication, action 1
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Tous usagers
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

Dictionnaire en ligne (Hongrie)

	Secteur	Ligne d'action n° 3 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Information et communication, action 1
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Tous usagers, sourds ou malentendants
	Limites	
	Faisabilité	Tous pays

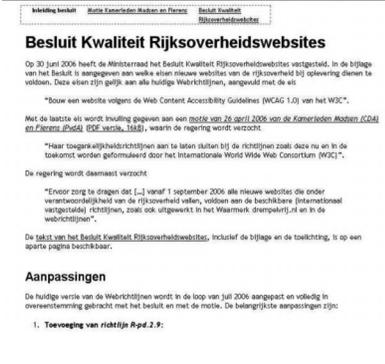
Description: Le dictionnaire comprend des options en langue des signes et à synthèse vocale, ainsi que la possibilité d'adapter la taille des caractères et les contrastes. Les mots du dictionnaire peuvent être traduits en différentes langues, et la langue des signes correspondante peut être vue dans le même module à l'écran.

Critères de conception universelle: Le dictionnaire contribue à développer les capacités de communication, à donner accès à l'information à tous et à mieux faire comprendre les différentes langues, y compris la langue des signes.

Lien: <http://szotar.sztaki.hu/index.hu.jhtml>

Réalisation: 2005.

Ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du royaume (Pays-Bas)

 <p>Besluit Kwaliteit Rijksoverheidswebsites</p> <p>Op 30 juni 2006 heeft de Minister van het Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties het Besluit Kwaliteit Rijksoverheidswebsites vastgesteld. In de bijlage van het Besluit is aangegeven aan welke eisen nieuwe websites van de rijksoverheid bij oplevering dienen te voldoen. Deze eisen zijn gelijk aan alle huidige Webrichtlijnen, aangevuld met de eis:</p> <p>* "Bouw een website volgens de Web Content Accessibility Guidelines (WCAG 1.0) van het W3C".</p> <p>Met de laatste eis wordt invulling gegeven aan een motie van 26 april 2006 van de Kamerleden Modder, Kruis en Pijnenburg (D66, VVD, PvdA, D506), waarin de regering wordt verzocht:</p> <p>* "Naar toegankelijkheidsrichtlijnen aan te laten sluiten bij de richtlijnen 2006, deze nu en in de toekomst worden geharmoniseerd door het Internationale World Wide Consortium (W3C)".</p> <p>De regering wordt daernaast verzocht:</p> <p>* "Eerder zorg te dragen dat [...] vanaf 1 september 2006 alle nieuwe websites die onder verantwoordelijkheid van de rijksoverheid vallen, voldoen aan de beschikbare (internationaal vastgestelde) richtlijnen, zoals ook uitgewerkt in het Waarmark drempelverklaring en in de webrichtlijnen".</p> <p>De tekst van het Besluit Kwaliteit Rijksoverheidswebsites, inclusief de bijlage en de toelichting, is op een aparte pagina beschikbaar.</p> <p>Aanpassingen</p> <p>De huidige versie van de Webrichtlijnen wordt in de loop van juli 2006 aangepast en volledig in overeenstemming gebracht met het besluit en met de motie. De belangrijkste aanpassingen zijn:</p> <p>1. Toevoeging van richtlijn Rp.d.2.9:</p>	<p>Secteur</p> <p>Adoption et décision de principe</p> <p>Coordination</p> <p>Mise en œuvre</p> <p>Evaluation</p> <p>Bénéficiaires</p> <p>Limites</p> <p>Faisabilité</p>	<p>Ligne d'action n° 3 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Information et communication, action 6</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>Tous usagers</p> <p>Néant</p> <p>Tous pays</p>
---	--	---

Description: Ce site web donne des orientations aux collectivités locales et aux associations sur l'accessibilité à leurs sites web. Il met l'accent sur une conception uniforme, c'est-à-dire le recours à un moteur de recherche uniforme, les mêmes critères d'accessibilité et une maintenance bon marché.

L'ensemble des 13 ministres néerlandais se sont engagés à rendre leurs sites web accessibles d'ici à la fin de 2006, conformément aux lignes directrices du W3C.

Groupes cibles: Collectivités locales et associations.

Critères de conception universelle: Mode d'emploi, mise en œuvre des lignes directrices du W3C.

Lien: www.webrichtlijnen.overheid.nl

Lignes directrices pour l'e-administration (Suède)

	Secteur	Ligne d'action n° 3 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Information et communication, action 6
	Adoption et décision de principe	<input checked="" type="checkbox"/>
	Coordination	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/>
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Tous usagers
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

Description: Normes et lignes directrices concernant la conception universelle portant sur la communication interne et externe des pouvoirs publics de Suède. Des normes et lignes directrices détaillées ont été élaborées à l'intention d'un large éventail d'utilisateurs. Parmi les types de services publics disponibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre figurent: la normalisation, la coopération, la création de sites web, la production d'informations, les tests et la validation, la gestion et la mise à jour, les outils d'édition et les technologies d'assistance.

Lien: www.verva.se

Réalisation: 2003.

CEPACC – Réseau recherche et entreprises pour l’accessibilité dans le domaine de la communication (Espagne)

	Secteur	Ligne d'action n° 3 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Information et communication, action 6
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Tout public
	Limites	Néant
	Faisabilité	Espagne. Portée nationale

Description: Réseau scientifique et technique formé essentiellement par des universités avec la participation d’entreprises. Le CEPACC est destiné avant tout à promouvoir la recherche et l’échange de savoirs pour améliorer l’accessibilité dans les domaines de la communication, de l’information et des nouvelles technologies, en donnant une attention particulière aux besoins des personnes qui peuvent être exclues de ces domaines, soit en raison de leur handicap soit pour un autre motif. Le CEPACC est conçu comme un cadre de coopération entre institutions scientifiques et secteur privé.

Critères de conception universelle: Des domaines de recherche comprenant les principes de conception pour tous ont été définis, et tous les types de déficiences et de handicaps font l’objet de recherches. Le réseau s’efforce notamment de coordonner les travaux, de participer à l’élaboration de lignes directrices sur la conception d’interfaces accessibles et d’outils de gestion des contenus et de repérer les nouvelles technologies, dans le souci de prendre en considération les divers besoins des utilisateurs, en particulier les personnes handicapées. Il présente un intérêt pour tous les utilisateurs des technologies de la communication, y compris les personnes handicapées et les personnes âgées.

Pour plus d'informations: www.cepacc.net/.

Réalisation: Depuis 2005.

Accessibilité des sites web gouvernementaux (Luxembourg)

<p>Description: A la suite d'une initiative du Service information et presse, le portail du Grand-Duché de Luxembourg satisfait au niveau de priorité 2 des normes internationalement reconnues du W3C et aux règles d'accessibilité recommandées dans la WAI. Au niveau de priorité 2, non seulement les personnes souffrant de déficiences ont un niveau d'accès minimal, mais elles n'ont plus de difficultés à accéder au site. Les sites des autres administrations doivent être adaptés de même.</p> <p>Critères de conception universelle: Ce service est destiné à l'ensemble de ceux qui souffrent d'une déficience, quel que soit leur handicap.</p> <p>Réalisation: 2006</p>	Secteur	Ligne d'action n° 3 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Information et communication, action 3
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs d'interne
	Limites	Néant
	Faisabilité	

www.drempelweg.nl, ministère de la Santé, de la Protection sociale et du Sport (Pays-Bas)

	Secteur	Ligne d'action n° 3 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Information et communication, action 7
	Adoption et décision de principe	
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

Description: Projet de l'Agence nationale néerlandaise pour l'accessibilité visant à promouvoir l'accessibilité d'internet pour tous, notamment les personnes handicapées (physiques

et mentales), en sensibilisant davantage les concepteurs de sites web, les sociétés et les organisations aux obstacles qu'ils créent, souvent inconsciemment, et en encourageant l'application des lignes directrices du W3C.

L'évaluation de 436 sites web gouvernementaux a permis de conclure que seuls 3 % des sites web des pouvoirs publics sont conformes aux lignes directrices du W3C. 70 % d'entre eux ne sont pas accessibles aux personnes souffrant d'un handicap. L'une des recommandations des travaux de recherche était d'intégrer les lignes directrices du W3C dans la législation européenne.

Groupes cibles: Concepteurs de sites web et personnes handicapées.

Critères de conception universelle: Accessibilité d'internet pour tous.

Engagement de Pfizer Allemagne de créer des sites web accessibles aux utilisateurs handicapés (Allemagne)

 <p>The screenshot shows the Pfizer Germany website. At the top, there is a navigation bar with the Pfizer logo and the text 'Gesundheit · Forschung · Produkte · Unternehmen'. Below this are links for 'Startseite', 'Kontakt', 'Technische Hilfe', and 'Inhalts'. A sidebar on the left lists various health services under 'Gesundheitsdienste:'. The main content area features a 'Thema' section with a photo of an elderly woman and a headline 'Barrierefreies pfizer.de'. The text below the headline states: 'Pfizer setzt Zielvereinbarung um. Im vergangenen Jahr hat Pfizer eine freiwillige Vereinbarung mit Verbänden behinderter Menschen unterzeichnet. Ziel: Das Pfizer-Informationsangebot im Internet so zu gestalten, dass es ohne Barrieren für Menschen mit und ohne Behinderungen zur Verfügung steht. [mehr]'. Below this is a section titled 'Surfen ohne Barrieren' with the text: 'Das Internet ist ein Segen für viele Menschen mit Behinderungen. Sie nutzen das neue Medium intensiver als andere. Doch noch immer ist der Alltag im Web voller Hindernisse. [mehr]'</p>	<p>Secteur</p> <p>Adoption et décision de principe</p> <p>Coordination</p> <p>Mise en œuvre</p> <p>Evaluation</p> <p>Bénéficiaires</p> <p>Limites</p> <p>Faisabilité</p>	<p>Ligne d'action n° 3 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Information et communication, action 7</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>Tous utilisateurs</p> <p>Néant</p> <p>Tous pays</p>
--	--	--

Description: Pfizer Allemagne s'engage à assurer l'accessibilité et la facilité d'utilisation de ses sites web à tous les utilisateurs handicapés conformément aux normes minimales et au calendrier indiqués dans cet accord. Les normes minimales permettant de garantir l'accessibilité des contenus de sites web sont celles qui sont énoncées pour le niveau de priorité 1

(AA des lignes directrices WAI du W3C) en annexe de l'ordonnance allemande BITV (Ordonnance sur les technologies de l'information accessibles) du 17 juillet 2002, prise dans le cadre de la loi BCG sur l'égalité des chances des personnes handicapées.

Critères de conception universelle: Tous les utilisateurs intéressés par les informations et l'aide offertes par Pfizer sur ses sites web devraient pouvoir en profiter sans aucun obstacle. Pfizer œuvre en collaboration avec les ONG intéressées et l'initiative allemande pour des technologies de l'information exemptes d'obstacles.

Formations universitaires (Linz, Autriche)

 <p>UNIVERSITÄT LINZ JOHANNES KEPLER UNIVERSITÄT LINZ</p> <p>:barrierefreiesweb_design</p> <p>zu dem Inhalt...</p> <p>www.bfwd.at info@bfwd.at</p> <p>Gefördert von Mitteln des Europäischen Sozialfonds, und aus Mitteln des Bundesministeriums für Bildung, Wissenschaft und Kultur.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 3 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Information et communication, action 9	
Adoption et décision de principe	<input checked="" type="checkbox"/>	Coordination	<input checked="" type="checkbox"/>
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/>	Evaluation	
Bénéficiaires	Tous utilisateurs		
Limites	Néant		
Faisabilité	Tous pays		

Description: L'université de Linz offre deux formations qui comportent des éléments d'e-accessibilité de conception pour tous. La première, relative à la conception de sites web exempts d'obstacles (niveau universitaire, quatre semestres, e-apprentissage), a démarré à l'automne 2005.

Lien: Pour plus d'informations, veuillez visiter le site web de la formation sur la conception du web sur: www.bfwd.at

Réalisation: 2005.

Règlement sur l'accessibilité des TIC (Allemagne)

<p>Description: Règlement sur les technologies de l'information accessibles adopté au titre de la loi sur l'égalité des chances. Il prévoit des mesures concernant les contenus et le libre accès à l'ensemble des sites web publics (conformément aux lignes directrices de la WAI/W3C). Pleine accessibilité des interfaces graphiques analogiques à internet, sans règles particulières.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 3 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Information et communication, action 9
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Évaluation	
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

DG société de l'information de la Commission européenne (Union européenne)

<p>Description: La DG société de l'information donne des renseignements détaillés concernant les lignes directrices de la WAI sur le site web de l'Union européenne. Celle-ci a adopté une législation appelée «Paquet Télécom» («<i>Electronics Communication Package</i>») qui traite des réseaux téléphoniques.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 3 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Information et communication, action 9
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Évaluation	
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

4.5. Ligne d'action n° 4: Education

Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées	Exemples
2. Encourager et soutenir le développement d'un système éducatif unifié, associant les enseignements ordinaire et spécialisé, qui favorise la mise en commun des compétences et améliore l'intégration des enfants, des jeunes et des adultes handicapés dans la société	Programme scolaire d'éveil (Portugal)
7. Veiller à ce que la totalité des programmes et matériels pédagogiques disponibles dans le système éducatif général soient accessibles aux personnes handicapées.	<p>Atlas scolaire typhlogique pour élèves malvoyants (Pologne)</p> <p>Matériels pédagogiques pour les établissements d'enseignement primaire et secondaire dans une version adaptée aux malvoyants (Hongrie)</p>
10. Prendre des mesures pour rendre les lieux d'éducation et de formation accessibles aux personnes handicapées, y compris par la mise à disposition d'un soutien individuel et par des aménagements (incluant des équipements) abordables répondant à leurs besoins.	Plan d'action gouvernemental pour améliorer l'accessibilité dans l'intérêt des personnes handicapées. Plan de conception universelle dans des domaines clés (Norvège)

Programme scolaire d'éveil (Portugal)

	Secteur	Ligne d'action n° 4 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Education, action 2
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Ecoles, élèves et enseignants
	Limites	
	Faisabilité	Tous pays

Description: Sensibiliser les élèves du secondaire aux problèmes d'intégration des enfants ayant des besoins spéciaux. Récompenses pour des actions remarquables visant à éliminer obstacles structurels et architecturaux.

Critères de conception universelle: Inviter l'ensemble des élèves à améliorer leur école et leur environnement en éliminant les obstacles physiques, architecturaux et structurels, et étudier les procédures et méthodes employées pour alphabétiser les élèves qui ont des besoins éducatifs spéciaux.

Réalisation: 2003.

Education inclusive (Pays-Bas)

<p>Description: La fondation Perspective encourage l'éducation des enfants handicapés à l'école ordinaire de quartier, indépendamment de leurs (in)capacités d'apprentissage. Il en va ainsi pour toutes les formes d'éducation.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 4 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Education
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	
	Mise en œuvre	
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Tous enfants handicapés
	Limites	Néant
	Faisabilité	

Guide pour les conseillers pédagogiques de l'Université technique de Delft (subvention du ministère de l'Éducation, Pays-Bas)

<p>Description: Améliorer l'accessibilité de la formation universitaire aux étudiants handicapés ou souffrant d'une maladie chronique, par exemple en améliorant l'accessibilité technique des systèmes d'information et du contenu de ces informations, en adaptant les matériels pédagogiques aux capacités d'apprentissage de l'étudiant (éducation inclusive), en renforçant les savoir-faire des enseignants et des conseillers pédagogiques et en améliorant l'accessibilité des bâtiments universitaires.</p> <p>Critères de conception universelle: Education inclusive.</p>	Secteur	
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	
	Mise en œuvre	
	Évaluation	✓
	Bénéficiaires	Tous élèves handicapés
	Limites	Néant
	Faisabilité	

Atlas scolaire typhologique pour élèves malvoyants (Pologne)

	Secteur	Ligne d'action n° 4 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Education, action 7
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	
	Mise en œuvre	✓
	Évaluation	
	Bénéficiaires	Ecoles, élèves et enseignants
	Limites	
	Faisabilité	Tous pays

Description: Un des plus grands atlas de ce type, couvrant la Pologne et la région d'Europe où se trouve la Pologne.

Critères de conception universelle: Les cartes sont présentées de façon qu'elles soient lisibles aussi bien par des élèves aveugles et malvoyants que par des enfants non handicapés.

Réalisation: 2004.

Matériels pédagogiques pour l'enseignement primaire et secondaire dans une version adaptée aux malvoyants (Hongrie)

<p>Description: Tous les nouveaux matériels pédagogiques utilisés dans l'enseignement primaire et secondaire sont disponibles en deux versions, imprimée et électronique.</p> <p>Critères de conception universelle: Selon la loi 2004/XVII, tous les matériels pédagogiques imprimés par la société nationale d'édition de manuels doivent être disponibles dans une version adaptée aux malvoyants. Les versions électroniques des manuels sont compatibles avec les programmes de lecture d'écran les plus courants.</p> <p>Réalisation: 2004.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 4 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Education, action 7
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Utilisateurs aveugles et malvoyants
	Limites	Actuellement, les versions électroniques sont disponibles uniquement par le biais de l'Association des aveugles et déficients visuels
	Faisabilité	Tous pays

4.6. Ligne d'action n° 5: Emploi

Actions spécifiques	Exemples
<p>5. Encourager les employeurs à embaucher des personnes handicapées:</p> <ul style="list-style-type: none"> – en appliquant des procédures de recrutement (diffusion des offres d'emploi, entretien d'embauche, évaluation, sélection des candidats...) qui conduisent à l'ouverture effective de possibilités d'emploi pour les personnes handicapées; – en procédant à des aménagements raisonnables des lieux et conditions de travail, y compris en envisageant des formules de télétravail, de travail à temps partiel et de travail à domicile, afin de répondre aux besoins spécifiques des employés handicapés; – en sensibilisant la direction et le personnel aux problèmes de handicap par une formation adéquate. 	<p>Projet de sensibilisation (Pays-Bas)</p> <hr/> <p>Adaptation du lieu de travail (Luxembourg)</p> <hr/> <p>Emploi et conditions de travail (Pays-Bas)</p> <hr/> <p>Age et travail: recherches sur la gestion de la pyramide des âges (Pays-Bas)</p> <hr/> <p>Spots télé sur l'intégration des personnes handicapées (Pologne)</p> <hr/> <p>De Wereldzaak, restaurant d'insertion (Pays-Bas)</p>
<p>14. Promouvoir des mesures, notamment législatives et de gestion de l'intégration, permettant aux personnes qui ont un emploi de rester sur le marché du travail si elles deviennent handicapées.</p>	<p>Directive du Conseil 2000/78/CE en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail (UE)</p>

Projet de sensibilisation (Pays-Bas)

<p>Description: Grand projet de sensibilisation, élaboré par les partenaires sociaux et le gouvernement, qui a été réalisé au cours de l'automne 2006 aux Pays-Bas.</p> <p>Critères de conception universelle: Favoriser l'emploi pour davantage de personnes handicapées au lieu de les priver de tout accès au marché du travail.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 5 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Emploi, action 5
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Toute personne handicapée
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

Adaptation du lieu de travail (Luxembourg)

<p>Description: La loi du 12 septembre 2003 sur les personnes handicapées a mis en place un système compensatoire de postes de travail protégés pour assurer une rémunération appropriée aux salariés handicapés. Elle permet de donner un revenu aux personnes handicapées qui, en raison de déficiences, ne pourraient gagner autrement leur vie.</p> <p>La loi encourage les mesures facilitant l'accès au travail et la participation des personnes handicapées en remplaçant les politiques traditionnelles d'assistance aux personnes handicapées et en se conformant au concept de «droits de l'homme».</p>	Secteur	Ligne d'action n° 5 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Emploi, action 5
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Toute personne handicapée
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

Emploi et conditions de travail (Pays-Bas)

<p>Description: Conception pour tous et gestion du handicap: méthodologie qui permet à une organisation de faire une analyse coût/avantage (par le biais de plusieurs projets pilotes) de la conception pour tous et de la gestion du handicap.</p> <p>Critères de conception universelle: Mesure inclusive.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 5 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Emploi, action 5
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	
	Mise en œuvre	
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Toute personne handicapée
	Limites	Néant
	Faisabilité	

Age et travail: recherches sur la gestion de la pyramide des âges (Pays-Bas)

<p>Description: Elaboration d'instruments qui améliorent la disponibilité du personnel, indépendamment de l'âge, pour tous types d'emploi (index de capacité professionnelle, profilage en fonction de l'âge).</p> <p>Critères de conception universelle: Instruments pour favoriser l'emploi indépendamment de l'âge.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 5 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Emploi, action 5
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Toute personne handicapée, salarié de tout âge
	Limites	Néant
	Faisabilité	

Spots télé sur l'intégration des personnes handicapées (Pologne)



Secteur	Ligne d'action n° 5 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Emploi, action 5
Adoption et décision de principe	✓
Coordination	✓
Mise en œuvre	
Evaluation	
Bénéficiaires	Toute personne handicapée
Limites	Néant
Faisabilité	Tous pays

Description: Série de spots à la télévision polonaise sur l'intégration des personnes handicapées au sein de la société, et notamment leur emploi.

De Wereldzaak, restaurant d'insertion (Pays-Bas)

Description: Restaurant géré par des personnes qui ont du mal à trouver un emploi (par exemple, chômeurs de longue durée, personnes handicapées mentales ou physiques). Par leur expérience de travail et la formation interne, les salariés accroissent leurs chances de trouver un emploi.

Destiné aux chômeurs de longue durée et aux personnes handicapées mentales ou physiques.

Critères de conception universelle: Politique inclusive.

Secteur	Ligne d'action n° 5 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Emploi, action 5
Adoption et décision de principe	✓
Coordination	✓
Mise en œuvre	✓
Evaluation	
Bénéficiaires	
Limites	Néant
Faisabilité	Tous pays

4.7. Ligne d'action n° 6: Environnement bâti

Actions spécifiques	Exemples
1. Veiller à ce que la création d'un environnement bâti dénué d'obstacles figure comme objectif général dans toutes les politiques pertinentes.	Accords IMSERSO, Once, communautés autonomes et collectivités locales (Espagne) Philharmonie (Luxembourg)
2. Développer des lignes directrices et des normes ainsi que, si nécessaire, une législation pour promouvoir l'accessibilité et la facilité d'utilisation des bâtiments publics et des espaces publics intérieurs et extérieurs pour les personnes handicapées, en tenant compte de la nature spécifique des monuments historiques.	Réseau de municipalités utilisant la conception universelle comme stratégie globale (Norvège) Brochure «Programme de demandes» (Pays-Bas)
3. Veiller à ce que les universités et les institutions assurant la formation de tous les professionnels intervenant dans l'environnement bâti (notamment architectes et urbanistes, professionnels du bâtiment, conservateurs du patrimoine culturel et spécialistes du tourisme culturel) encouragent l'application du principe de conception universelle par leurs programmes de formation initiale et continue et autres moyens appropriés.	Principes de conception universelle inscrits au programme de formation des architectes (Hongrie) Formation de troisième cycle sur l'accessibilité universelle et la conception pour tous. Centre universitaire La Salle (Espagne)

5. Soutenir la création, la désignation et le maintien de centres chargés de promouvoir la conception universelle.	Laboratoire LID, innovation et design (Portugal)
8. Mettre en œuvre la Résolution ResAP(2001)1 sur l'introduction des principes de conception universelle dans les programmes de formation de l'ensemble des professions travaillant dans le domaine de l'environnement bâti.	Formation de troisième cycle sur l'accessibilité universelle et la conception pour tous. Centre universitaire La Salle (Espagne)
	Principes de conception universelle inscrits au programme de formation des architectes (Hongrie)
	Hall d'accueil dans un bâtiment de l'administration locale (Slovénie)
	Cabine téléphonique (Pays-Bas)
	Academiegebouw (Utrecht, Pays-Bas)
	Centre de Kachulka, municipalité de Sliven (Bulgarie)
	Dispositif de signalisation pour aveugles et personnes déficientes visuelles (Portugal)

Accords IMSERSO, Once, communautés autonomes et collectivités locales (Espagne)

	Secteur	Ligne d'action n° 6 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Environnement bâti, action 1
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Toutes personnes, notamment personnes handicapées et personnes âgées
	Limites	Néant
	Faisabilité	Espagne. Portée nationale

Description: L'Institut des personnes âgées et des services sociaux (IMSERSO), rattaché au ministère du Travail et des Affaires sociales, a créé un cadre de collaboration avec Once, les communautés autonomes et les collectivités locales pour élaborer des plans locaux et régionaux d'accessibilité fondés sur le concept d'accessibilité globale, y compris l'accès aux services d'information et de communication. Dans ce cadre, plusieurs accords ont été signés depuis 1999 avec les pouvoirs locaux et régionaux pour définir des plans d'action et mettre en place des mécanismes de mise en œuvre.

Ce cadre comprend des mécanismes pour mettre en œuvre des mesures de formation des employés de la fonction publique et pour élaborer des documents de référence. Il a conduit à un Livre blanc pour l'inscription des principes de conception universelle à l'université.

Critères de conception universelle: Les plans d'accessibilité présentés par les collectivités locales et régionales sont fondés sur les principes de conception universelle et sont considérés comme une stratégie pour parvenir à une accessibilité

globale. La conception universelle est prise en considération dès la phase de la planification.

Réalisation: Depuis 1999.

Philharmonie (Luxembourg)

	Secteur	Ligne d'action n° 6 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Environnement bâti, action 1
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs
	Limites	Voir ci-dessous
	Faisabilité	Tous pays

Description: Les trois salles de la Philharmonie, le grand auditorium, la salle de musique de chambre et l'espace découverte, ont été conçues pour accueillir tous les spectateurs, qu'ils soient valides ou à mobilité réduite.

Critères de conception universelle: Les personnes valides et à mobilité réduite entrent par la même porte et rejoignent leur siège dans l'une ou l'autre salle par des couloirs suffisamment larges et au plan légèrement incliné. Tous les spectateurs et les visiteurs bénéficient de ce projet visionnaire de l'architecte Christian de Portzamparc.

Limites: Il convient de noter que les rampes larges et longues qui caractérisent les salles de la Philharmonie supposent un bâtiment disposant de beaucoup d'espace et de superficie au sol.

Réalisation: 2005.

Réseau de municipalités utilisant la conception universelle comme stratégie globale (Norvège)



La rue principale de la station norvégienne de Trysil est conçue selon les principes de conception universelle. Un manuel de conception municipale a été élaboré dans cette optique en vue d'assurer une bonne accessibilité pour tous, d'améliorer la qualité de l'environnement, de favoriser un développement durable et de renforcer la sécurité routière. Dans la rue principale, la vitesse de circulation est réduite, et des mesures ont été prises pour assurer la sécurité des piétons en général, outre des facilités d'accessibilité comme des indicateurs tactiles sur le sol et aux carrefours, réalisés conformément aux critères de conception universelle qui figurent dans le manuel. La couleur rouge, qui est largement employée dans la rue principale, établit un lien, selon le concepteur, avec les nombreux bâtiments agricoles rouges de la région.

Secteur	Ligne d'action n° 6 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Environnement bâti, action 2
Adoption et décision de principe	✓
Coordination	✓
Mise en œuvre	✓
Evaluation	✓
Bénéficiaires	Tous utilisateurs
Limites	Néant
Faisabilité	Norvège

Description: Les communes norvégiennes maîtrisent les principaux instruments de développement et de mise en œuvre de la conception universelle, et 16 d'entre elles ont été choisies comme communes pilotes dans ce domaine. Grâce à une aide financière et administrative du gouvernement, elles doivent mettre en œuvre la conception universelle en tant que stratégie globale d'administration et d'urbanisme. La ville de Kristiansand, qui œuvre depuis longtemps en faveur de l'accessibilité et de la conception universelle, sert de modèle aux communes. Le réseau comprend aussi des représentants du gouvernement, d'administrations centrales et régionales et d'ONG.

Les communes du réseau, qui comprennent aussi bien des petites localités rurales que des villes, constituent un groupe représentatif des collectivités locales norvégiennes. L'expérience et les connaissances acquises dans chacune d'elles et au sein du réseau dans son ensemble servent de base pour des recommandations, des directives et des instructions nationales.

Le réseau fait partie du plan d'action norvégien visant à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées et du plan pour la conception universelle dans des domaines clés de la société.

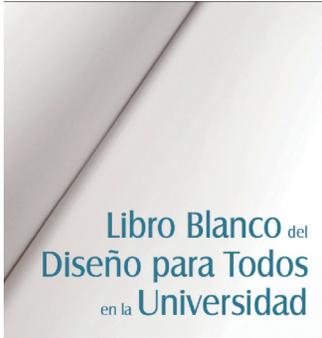
Critères de conception universelle: Le réseau souligne l'importance d'inscrire la stratégie de la conception universelle dans les politiques municipales, la planification et l'administration des communes. Il est destiné avant tout à créer un environnement caractéristique de la conception universelle.

Réalisation: 2005-2009.

Brochure «Programme de demandes» (Pays-Bas)

Description: Le SBR, comité consultatif du BTP, préconise le respect d'un cahier des charges dans la construction de bâtiments. Celui-ci figure dans une brochure intitulée «Programme de demandes», destinée à faciliter les relations entre l'architecte et le maître d'œuvre. Critères de conception universelle: Le cahier des charges porte sur les conditions de travail des utilisateurs, l'avenir des bâtiments, la législation sur la conception universelle, etc. Il est dans l'intérêt de toute personne, car il encourage la conception inclusive.	Secteur	Ligne d'action n° 6 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Environnement bâti, action 2
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Évaluation	
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

La conception pour tous dans les programmes éducatifs sur l'environnement bâti et les technologies de l'information. Livre blanc sur la conception pour tous à l'université (Espagne)



Secteur	Ligne d'action n° 6 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Environnement bâti, actions 3 et 8
Adoption et décision de principe	✓
Coordination	✓
Mise en œuvre	
Evaluation	
Bénéficiaires	Tous utilisateurs
Limites	Néant
Faisabilité	Tous pays

Description: L'IMSERSO (Institut des personnes âgées et de la protection sociale du ministère du Travail et des Affaires sociales), la fondation Once et le coordinateur de la conception pour tous ont élaboré un projet pour inscrire les principes de conception universelle dans les programmes universitaires de toutes les spécialités portant sur l'environnement bâti.

Ils veulent ainsi mettre en pratique la Résolution du Conseil de l'Europe sur l'introduction des principes de conception universelle dans les programmes de formation de l'ensemble des professions travaillant dans le domaine de l'environnement bâti (Résolution de Tomar, ResAP(2001)1).

Ce projet a abouti à la publication en février 2006 d'un Livre blanc sur la conception pour tous à l'université (*Libro Blanco del Diseño para Todos en la Universidad*) (ISBN: 84-689-6790-4).

Critères de conception universelle: Dans cet ouvrage, l'idée de conception pour tous est définie dans l'optique de l'égalité des chances. On y trouve des renseignements sur plusieurs initiatives de conception pour tous réalisées en Europe et en Espagne. Le livre présente aussi les objectifs du projet, sa méthodologie, plusieurs recommandations concernant l'ins-

cription des principes de conception pour tous à l'université et la définition des contenus requis dans les études concernées.

Pour plus d'informations:

www.fundaciononce.es/libros/libro%20blanco_1Ht.pdf

Réalisation: 2005.

Principes de conception universelle inscrits au programme de formation des architectes (Hongrie)

<p>Description: Depuis 2002, les principes de conception universelle font partie intégrante de l'enseignement de base des architectes à l'école d'architecture YMMF de l'université Szent-Istvan.</p> <p>Critères de conception universelle: L'école d'architecture a incorporé les principes de conception universelle dans son cursus par le biais de cours obligatoires pour tous les élèves architectes, après avoir élaboré des matériels pédagogiques et des formations pour les éducateurs. Selon la Résolution gouvernementale n° 1015/2005 pour un environnement sans obstacles et des services administratifs pour tous, les établissements d'enseignement secondaire et supérieur qui assurent la formation des professions œuvrant dans l'environnement bâti devaient inscrire les principes de conception universelle dans leurs programmes au 31 décembre 2005.</p> <p>Réalisation: 2002.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 6 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Environnement bâti, action 3
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs
	Limites	Inconnues
	Faisabilité	Tous pays

Formation de troisième cycle sur l'accessibilité universelle et la conception pour tous. Centre universitaire La Salle (Espagne)

	Secteur	Ligne d'action n° 6 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Environnement bâti, actions 3 et 8
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

Description: Cette formation d'experts de l'accessibilité universelle et de la conception pour tous est la réponse du centre La Salle à l'obligation, inscrite dans le plan national espagnol d'accessibilité universelle 2004-2012, d'élaborer des activités destinées à former de nouveaux professionnels en tant que «conseillers en accessibilité».

Elle vise à éliminer l'absence d'enseignement de troisième cycle sur l'accessibilité en Espagne et donc à sensibiliser à la conception pour tous dans l'environnement professionnel.

Critères de conception universelle: Cette formation envisage l'accessibilité universelle et le design pour tous dans l'optique de la loi pour l'égalité des chances, la non-discrimination et l'accès universel des personnes handicapées, sur la base de l'idée de qualité de la vie et d'égalité en droit de tous, y compris les personnes handicapées. La participation et la coordination de toutes les parties prenantes sont considérées comme un élément obligé pour la jouissance de ces droits.

Les principaux groupes cibles sont les architectes, les urbanistes, les ingénieurs, les designers et les professionnels de secteurs comme l'informatique et les télécommunications, le tourisme, l'éducation, l'entreprise et l'économie.

Lien: http://eulasalle.com/alumno/entra/espacios/viv_accesible.htm

Réalisation: 6 octobre 2006-14 juillet 2007.

Laboratoire LID, innovation et design (Portugal)

<p>Description: Le centre LID de la faculté d'architecture de Lisbonne collecte des informations et de la documentation sur la conception universelle et soutient les études et initiatives d'élèves, d'entités, de communes, de sociétés et de centres de recherche</p>	Secteur	Ligne d'action n° 6 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Environnement bâti, action 5
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs
	Limites	Néant
Faisabilité	Tous pays	

Hall d'accueil dans un bâtiment de l'administration locale (Slovénie)



	Secteur	Ligne d'action n° 6 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Environnement bâti action 8
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs
	Limites	Néant
Faisabilité	Tous pays	

Description: Le comptoir est conçu avec soin pour répondre aux critères de conception universelle sur le plan fonctionnel et esthétique.

Critères de conception universelle: Exemple réussi de planification et de réalisation d'un élément de bâtiment adapté aux visiteurs et aux salariés. La hauteur du comptoir convient pour des personnes assises et debout, il y a de la place pour les repose-pieds des fauteuils, un système d'induction en boucle pour les déficients auditifs et un angle de vue direct sur les visiteurs pour les salariés assis derrière le comptoir.

Réalisation: 2005.

Cabine téléphonique (Pays-Bas)



Secteur	Ligne d'action n° 6 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Environnement bâti, action 8
Adoption et décision de principe	✓
Coordination	
Mise en œuvre	✓
Evaluation	
Bénéficiaires	Tous utilisateurs
Limites	Néant
Faisabilité	Tous pays

Description: Cabine téléphonique accessible aux usagers en fauteuil roulant et aux personnes debout.

Critères de conception universelle: Mise en œuvre du principe de «solution identique pour tous».

Academiegebouw (Utrecht, Pays-Bas)

	Secteur	Ligne d'action n° 6 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Environnement bâti, action 8
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	
	Mise en œuvre	✓
	Évaluation	
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

Description: L'Academiegebouw d'Utrecht dispose désormais d'une entrée modifiée, avec des marches et l'adjonction d'une rampe d'accès en accord avec l'architecture d'un bâtiment historique.

Critères de conception universelle: Principe «d'une même entrée pour tous».

Centre de Katchulka (Sliven, Bulgarie)

	Secteur	Ligne d'action n° 6 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Environnement bâti, action 8
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Évaluation	
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs
	Limites	Inconnues
	Faisabilité	Tous pays

Description: La conception universelle est prioritaire dans les processus de (re)construction et d'aménagement de tous les immeubles et équipements du centre de Kachulka.

En 2004, la municipalité de Sliven a jugé que l'accessibilité à Kachulka pouvait être d'un grand intérêt dans le contexte de l'adhésion à l'UE. Elle a pris un certain nombre d'initiatives et d'engagements afin de développer la zone montagneuse où se trouve le centre en posant le principe de conception universelle comme fondamental pour toutes les innovations. La municipalité a pris plusieurs décisions politiques et lancé un certain nombre de mesures administratives novatrices: élaboration de documents politiques (plans d'aménagement de la ville, stratégie de développement de Kachulka, etc.); décision de changements structurels dans l'administration municipale; création d'un fonds spécial pour le cofinancement de projets; signature d'une série d'accords avec des organisations civiles, professionnelles et scientifiques; établissement de nouvelles relations bilatérales au niveau international, etc.

Simultanément, la municipalité a lancé deux projets pilotes sur les principes de conception universelle pour montrer ses capacités à utiliser les ressources européennes. Ils doivent porter sur des foyers pour personnes aux besoins différents. Ils sont en pleine conformité avec la législation nationale sur l'accessibilité; cependant, un groupe spécial d'experts a élaboré des critères pour améliorer chacun des projets.

Les matériaux de construction ont eu droit à une attention particulière de même que les matériaux d'architecture intérieure pour prévenir d'éventuelles réactions allergiques.

L'accessibilité des bâtiments a été totalement revue en fonction des besoins de tous, y compris les différentes personnes handicapées, et du caractère polyvalent des bâtiments: plusieurs ascenseurs adaptés aux personnes ayant des déficiences physiques, sensorielles et intellectuelles, ont été installés. A l'intérieur, une signalisation a été conçue pour orienter les personnes ayant des déficiences visuelles et intellectuelles; tous les éléments intérieurs (et notamment les éléments décoratifs sur les terrasses et au sol) sont le résultat de solutions

de design conformes aux besoins spécifiques des personnes handicapées mentales; les installations sanitaires ont été réaménagées, adaptées aux personnes de petite taille ou à celles qui sont en fauteuil roulant. Tous les équipements doivent obéir aux besoins des usagers à mobilité réduite.

Une attention particulière a été réservée à la conception du paysage. Les plantes ont été choisies de façon à respecter les besoins des personnes ayant un handicap ou une maladie mentale.

Le câblage des bâtiments signe des changements révolutionnaires dans le domaine des TIC et la possibilité d'améliorer la sécurité. Des capteurs à infrarouge ont été installés dans toutes les pièces non pour porter atteinte au droit à la vie privée des usagers, mais pour vérifier le fonctionnement de tous les systèmes techniques. Les couloirs et les sorties principales ont été équipés de caméras.

Toutes les couleurs, notamment en façade, ont été choisies en tenant compte des besoins des personnes handicapées mentales.

Le chauffage, la plomberie, l'évacuation des eaux usées et les systèmes électriques ont été entièrement revus. Etant donné la situation montagneuse du centre, tous les systèmes ont été renforcés pour résister au mauvais temps ou aux catastrophes naturelles. Les travaux ont aussi donné lieu au déplacement d'équipements dans les bâtiments et à la modification de la taille des pièces de façon à en optimiser l'utilisation. Les radiateurs ont été choisis selon une technique toute nouvelle.

Le principal défi pour l'équipe municipale était les limites budgétaires: tous les travaux et améliorations ont été réalisés avec le plus d'efficacité possible (ratio coût/bénéfice optimal).

Les premiers résultats montrent que toutes les pièces qui ont été réaménagées conformément aux principes de conception universelle peuvent être utilisées de façon optimale par tous, indépendamment des besoins spécifiques, à n'importe quel moment de l'année, et à diverses fins – comme pièces de travail, pour la vie quotidienne ou autre.

La prochaine étape est l'amélioration des infrastructures du centre de façon que la population puisse utiliser tous les équipements et se déplacer librement, sans avoir besoin d'une assistance.

Réalisation: 2004.

Dispositif de signalisation pour aveugles et personnes déficientes visuelles (Portugal)

<p>Description: Installation de bandes d'orientation tactile sur le sol pour permettre aux aveugles et aux personnes déficientes visuelles de se repérer dans les gares, les stations de métro et dans la rue, surtout aux passages pour piétons.</p> <p>Réalisation: 2005.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 6 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Environnement bâti, action 8
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Aveugles, malvoyants et autres déficients visuels
	Limites	Non disponible dans toutes les gares
	Faisabilité	Portugal

4.8. Ligne d'action n° 7: Transports

Actions spécifiques	Exemples
1. Tenir compte des recommandations, rapports et directives élaborés et adoptés par les instances internationales, en particulier pour la mise au point de normes, de lignes directrices, de stratégies et, le cas échéant, de lois visant à assurer l'accessibilité des services et des infrastructures de transport, y compris l'environnement bâti.	Réseau de transports publics (Barcelone, Espagne)
	Deutsche Bahn AG (Allemagne)
	Système de plancher surbaissé (Autriche)
	Carte à puce pour les transports collectifs (ministère des Transports, Pays-Bas)
7. Veiller à ce que l'information sur les transports publics soit accessible autant que possible dans divers formats et par le biais de différents systèmes de communication afin de répondre aux besoins des personnes handicapées.	Formation des chauffeurs de bus (Pays-Bas)
	Parkings et emplacements de stationnement accessibles (Luxembourg)

Réseau de transports publics (Barcelone, Espagne)



Secteur	Ligne d'action n° 7 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Transports, action 1
Adoption et décision de principe	✓
Coordination	✓
Mise en œuvre	✓
Evaluation	✓
Bénéficiaires	Personnes pouvant avoir besoin d'une assistance particulière: personnes à mobilité réduite, déficients auditifs et visuels, personnes âgées, personnes avec voitures d'enfant, femmes enceintes, etc.
Limites	Néant
Faisabilité	Barcelone, Espagne

Description: La Société de transport métropolitain de Barcelone (TMB) a lancé un processus d'amélioration de l'accessibilité de tous les véhicules de transport public de la ville. Le plan directeur a été confié à un groupe de travail qui comprend l'Institut municipal des personnes handicapées et d'autres groupes intéressés. De plus, la TMB a signé un accord de collaboration avec le Consorci de Recursos per a la Integració de la Diversitat (Crid) – service technique de la Diputació de Barcelona (Conseil de la Communauté autonome de Catalogne) –, qui valide l'accessibilité. Actuellement, l'accessibilité est assurée dans la quasi-totalité du réseau de transport de la ville, et il existe un service d'information sur les meilleures solutions de transport public adapté. Un service de porte-à-porte complémentaire est offert pour répondre aux besoins de personnes à mobilité fortement réduite qui peuvent rencontrer des difficultés à cer-

tains moments ou dans leurs activités courantes. Ce service est assuré par la municipalité de Barcelone par le biais de l'Institut municipal des personnes handicapées, en collaboration avec le comité et la société de transport métropolitains.

Critères de conception universelle: Décisions, coordination et évaluation de l'accessibilité des transports publics. L'accessibilité universelle est considérée dans une optique globale, la diversité des besoins et la variété des utilisateurs sont prises en considération, avec l'accessibilité physique – déjà bien avancée – et l'accessibilité des systèmes d'information et de communication – les usagers peuvent se servir de téléphones portables Wap ou d'agendas électroniques (PDA) pour préparer leur trajet par le biais des services en ligne et en différé.

Pour plus d'informations, en anglais: www.tmb.net/en_US/barcelona/bonviatge/transportpertothom.jsp

Réalisation: Depuis 1992.

Deutsche Bahn AG (Allemagne)

	<p>Secteur</p> <p>Adoption et décision de principe</p> <p>Coordination</p> <p>Mise en œuvre</p> <p>Évaluation</p> <p>Bénéficiaires</p> <p>Limites</p> <p>Faisabilité</p>	<p>Ligne d'action n° 7 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Transports, action 1</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>Tous passagers, surtout les usagers à mobilité réduite</p> <p>Voir ci-dessous</p> <p>Voir ci-dessous</p>
--	---	--

Description: La Deutsche Bahn AG s'attache à mettre en œuvre la conception universelle dans les trains, les gares et les services pour offrir des conditions de voyage agréables à tous les passagers.

Critères de conception universelle: La DB AG met progressivement en œuvre la conception universelle dans tous les domaines: pour tous les trajets longue distance, les trains disposent d'un ou de deux espaces pour fauteuils roulants et de toilettes situées à proximité à l'intention des passagers handicapés. Des rampes et d'autres mesures font partie des spécifications de tous les nouveaux matériels roulants. Pour les trajets régionaux, les trains sont tous équipés désormais de rampes embarquées, de toilettes pour passagers handicapés et de systèmes d'information numériques donnant des informations visuelles et sonores aux passagers. Des services d'embarquement, de débarquement et de correspondance sont disponibles dans plus de 300 des 460 gares du réseau longue distance. Un centre d'accueil des usagers handicapés coordonne toutes les activités de la DB AG pour les passagers aux besoins spéciaux. Il élabore, gère et met en œuvre des services innovants pour les usagers à mobilité réduite et sert d'interface avec les associations et groupes politiques intéressés. La DB AG a ouvert un Centre de service mobilité, qui offre une assistance et des équipements pour permettre aux passagers concernés par les critères de conception universelle de monter en voiture, d'en descendre et de changer de train. Il donne aussi des renseignements pour le voyage de ces personnes handicapées: choix d'itinéraires directs ou réservation de sièges adaptés. La brochure d'information intitulée «Mobilité pour tous – services pour les passagers à mobilité réduite» donne des conseils et un aperçu des services offerts aux passagers par la DB AG. Elle est diffusée en ligne et sur CD pour les déficients auditifs et visuels. Sites web accessibles, logiciels donnant les horaires et systèmes interactifs à commande vocale facilitent la préparation des voyages et la délivrance des billets pour tous les passagers.

Réalisation: Les activités et les centres de service ont été lancés en 1999, tandis que le remplacement et la modernisation des véhicules et des gares se poursuivent.

Faisabilité: Projet initié en Allemagne et en collaboration étroite avec les chemins de fer européens, dans le souci entre autres d'harmoniser les normes de qualité, de rendre les

voyages transfrontaliers plus commodes pour les personnes handicapées et de simplifier dans l'ensemble l'usage du train.

Bénéficiaires: Tous les passagers, en particulier les passagers à mobilité réduite.

Limites: Etant donné la longue durée d'exploitation des trains et le nombre élevé de gares, les mesures peuvent être mises en œuvre uniquement sur une longue période.

Système de plancher surbaissé (Autriche)



Secteur	Ligne d'action n° 7 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Transports, action 1
Adoption et décision de principe	✓
Coordination	✓
Mise en œuvre	✓
Evaluation	✓
Bénéficiaires	Voir ci-dessous
Limites	Inconnues
Faisabilité	Voir ci-dessous

Description: Le système de plancher surbaissé, Ultra Low Floor system (ULF), offre aux passagers un accès plus commode aux véhicules en abaissant la hauteur d'accès standard, outre une adaptation supplémentaire de la hauteur de déplacement, et en éliminant d'éventuels marches ou piédestaux intérieurs et en offrant une orientation visuelle et tactile aux usagers.

Critères de conception universelle: Le système de plancher surbaissé fait mieux que les véhicules à plancher surbaissé actuels: il offre une hauteur d'accès général de 197 mm seulement, une partie inclinée supplémentaire de 80 mm et une rampe mécanique rétractable optionnelle, ce qui permet à tous les passagers, même les usagers à mobilité réduite, d'entrer commodément sans avoir à franchir de marche même aux arrêts de tram non rehaussés. Le système, qui libère aussi

l'espace intérieur de tous obstacles comme des marches ou des piédestaux, comprend des systèmes d'orientation visuelle et tactile à l'extérieur et à l'intérieur du véhicule, si bien que tous les passagers peuvent se déplacer sans difficulté.

Réalisation: 1997; 150 véhicules à Vienne (Autriche), 150 de plus en commande.

Faisabilité: Tous pays; intérêt particulier pour les villes historiques qui ont souvent des arrêts au même niveau que la chaussée sans bordure ou plate-forme pour les piétons.

Bénéficiaires: Tous les passagers, en particulier les usagers à mobilité réduite, c'est-à-dire ceux qui sont en fauteuil roulant, les personnes âgées, les passagers ayant des voitures d'enfant et les déficients visuels.

Carte à puce pour les transports collectifs (ministère des Transports, Pays-Bas)

<p>Description: Cette carte remplace toutes les formes d'abonnement et de ticket de transport. Le projet pilote, réalisé dans la ville de Rotterdam, n'a pas encore été évalué. La carte est destinée à rendre les transports publics plus accessibles aux personnes handicapées. Elle implique que d'ici à 2010 tous les bus – et d'ici à 2030, tous les trains – seront accessibles à tous.</p> <p>Critères de conception universelle: Carte à puce universelle.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 7 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Transports, action 1
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Tous ressortissants néerlandais
	Limites	Inconnues
	Faisabilité	Tous pays

Formation des chauffeurs de bus (Pays-Bas)

<p>Description: Formation supplémentaire pour les conducteurs de bus de la première compagnie nationale néerlandaise de bus en 2006.</p> <p>Grâce à cette formation, les chauffeurs de bus ont appris à accueillir les personnes handicapées physiques ou les usagers en fauteuil roulant.</p> <p>Critères de conception universelle: Gestion d'applications de la conception universelle.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 7 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Transports, action 1
	Adoption et décision de principe	
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Tous ressortissants néerlandais
	Limites	Inconnues
	Faisabilité	Tous pays

Parkings et emplacements de stationnement accessibles (Luxembourg)

<p>Description: L'article 5 du règlement grand-ducal du 23 novembre portant application des articles 1 et 2 de la loi du 29 mars 2001 sur l'accessibilité des lieux publics prévoit l'accessibilité des parkings, places de stationnement et garages collectifs. 5 % de tout ensemble de 50 places de stationnement proches des entrées ou des sorties de lieux publics doivent être réservés aux personnes handicapées.</p> <p>Les parkings et places de stationnement pour personnes handicapées doivent avoir une largeur d'au moins 350 cm. Ils sont signalés par des lignes sur le sol et par un panneau à pictogramme.</p> <p>Les parcmètres et les horodateurs doivent être installés à proximité directe des places de stationnement pour personnes handicapées.</p> <p>Les claviers des parcmètres, des distributeurs de tickets et des machines de paiement automatiques sont installés à 85 cm au minimum et 110 cm au maximum du sol.</p> <p>Critères de conception universelle: Ce règlement vise à assurer l'accessibilité des lieux publics. La hauteur des parcmètres, par exemple, et d'autres mesures ont été choisies pour convenir au nombre d'usagers le plus grand possible.</p> <p>Réalisation: Le règlement est entré en vigueur en 2001.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 7 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Transports, action 7
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Voir ci-dessous
	Limites	Néant
	Faisabilité	

4.9. Ligne d'action n° 8: Vie dans la société

Action spécifique	Exemple
2. Développer et promouvoir une politique de logement visant à faciliter la vie des personnes handicapées au sein de leur communauté locale, dans un logement approprié.	Promouvoir la construction de maisons « <i>nul treden</i> » (sans emmarchement) (Pays-Bas)

Promouvoir la construction de maisons «*nul treden*» (sans emmarchement) (Pays-Bas)

<p>Description: Les maisons sans emmarchement en plain-pied sont adaptées à tout résident, quel que soit son handicap.</p> <p>Critères de conception universelle: Elément de politique inclusive pour tous habitants ayant une déficience.</p>	Secteur	Ligne d'action n° 8 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Vie au sein de la société, action 2
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

4.10. Ligne d'action n° 12: Protection juridique

Action spécifique	Exemple
1. Assurer une protection contre les discriminations par la mise en place de mesures législatives, d'instances, de procédures de rapport et de dispositifs de recours spécifiques	Loi antidiscrimination (Pays-Bas)

Loi antidiscrimination (Pays-Bas)

Description: A partir du 1 ^{er} janvier 2006, les discriminations à l'encontre des personnes handicapées sont interdites par la loi (droit pénal néerlandais).	Secteur	Ligne d'action n° 12 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Protection juridique, action 1
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Toute personne handicapée
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

4.11. Ligne d'action n° 14: Recherche et développement

Actions spécifiques	Exemples
1. Elaborer des stratégies d'analyse statistique et d'information pour concevoir des politiques et des normes conformes à un modèle social du handicap, fondé sur les droits de l'homme, et examiner l'utilité des stratégies et des bases de données nationales existantes	Directives pour l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques, normes et politiques destinées à appliquer le principe d'accessibilité universelle (Espagne)
9. Soutenir la recherche scientifique appliquée à la conception de nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'élaboration d'aides techniques, de produits et d'appareils permettant d'améliorer l'autonomie des personnes handicapées et leur participation à la vie sociale	Lecteur portable à reconnaissance de texte (Luxembourg)

10. Encourager toute recherche sur les produits quels qu'ils soient pour tenir compte des principes de conception universelle	Innovation pour tous (Norvège)
	Mise en œuvre des principes de conception pour tous dans le programme de l'Institut européen de design de Madrid (Espagne)
	Brochure de produits grand public commodes à utiliser (Allemagne)
	Caractéristiques d'accessibilité des logiciels (Microsoft)
	Electroménager Siemens (Allemagne)
	Poubelles Sulo (Pays-Bas)

Directives pour l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques, normes et politiques destinées à appliquer le principe d'accessibilité universelle (Espagne)

<p>Description: Un groupe de chercheurs de la chaire Norberto-Bobbio pour l'égalité et la non-discrimination (Institut des droits de l'homme Bartolomé-de-las-Casas, université Carlos-III de Madrid) a réalisé une étude qui doit servir de guide pratique pour la planification et la mise en œuvre de pratiques, normes et politiques visant à appliquer le principe d'accessibilité universelle.</p> <p>Critères de conception universelle: Ce guide donne une analyse des aspects essentiels de l'accessibilité universelle, dans une société moderne en mutation permanente, au sein de la législation espagnole. Il apporte des réponses aux grandes questions soulevées dans le débat sur l'harmonisation de l'obligation d'accessibilité universelle et la jouissance des autres droits reconnus par la loi.</p> <p>Le principal groupe cible de l'étude était l'administration, les professionnels du droit et les parties prenantes intéressées directement par la planification, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions liées à l'accessibilité universelle.</p> <p>L'étude a été réalisée dans le cadre d'un accord conclu entre le ministère du Travail et des Affaires sociales et l'université Carlos-III.</p> <p>Lien: http://sid.usal.es</p> <p>Titre du guide en espagnol: <i>Guía básica sobre las principales pautas a seguir en la preparación y ejecución de prácticas, normativas y decisiones dirigidas a la satisfacción del principio de accesibilidad universal.</i></p>	Secteur	Ligne d'action n° 14 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Recherche-développement, action 1
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

Lecteur portable à reconnaissance de texte (Luxembourg)



Secteur	Ligne d'action n° 14 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Recherche-développement, action 9
Adoption et décision de principe	✓
Coordination	✓
Mise en œuvre	✓
Evaluation	
Bénéficiaires	Tous utilisateurs
Limites	Néant
Faisabilité	Tous pays

Description: La société Motto SA, basée au Luxembourg, a travaillé sur un projet à grande échelle en collaboration avec l'université de Copenhague et l'Institut danois de la construction.

Ce projet vise, en recourant aux nouvelles technologies, à élaborer un assistant pédagogique électronique, notamment pour les personnes qui ont des difficultés de lecture, les aveugles et les dyslexiques. Il cherche à leur offrir une aide quotidienne par le biais de leur ordinateur de poche (PDA) en les aidant à lire des guides techniques, des menus de restaurant ou des formulaires de douane, par exemple. Le lecteur capture une image du texte, qu'il lit alors par synthèse vocale. Des programmes ont aussi été élaborés pour permettre aux personnes qui ont des difficultés à lire d'améliorer leurs capacités sans que leur problème soit révélé à leur entourage. Ces programmes peuvent offrir une solution aux problèmes de lecture éprouvés par un tiers des Européens adultes, qui nuisent à leur formation, à leur vie professionnelle et à leurs loisirs.

Critères de conception universelle: Le projet est destiné à améliorer la qualité de vie de tous ceux qui, à un moment ou à un autre, ont des difficultés de lecture. Il vise aussi bien les jeunes dyslexiques ou déficients visuels que les personnes âgées dont la vue baisse au fil des ans.

Réalisation: Les différentes applications devaient être lancées sur une période de dix-huit mois à partir d'octobre 2006. Les études initiales en situation étaient prévues au cours de l'été 2006 et devaient porter sur 50 salariés du secteur de la construction souffrant de problèmes de lecture.

Innovation pour tous (Norvège)

	<p>Secteur</p>	<p>Ligne d'action n° 14 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Recherche-développement, action 10</p>
<p>Adoption et décision de principe</p>	<p>✓</p>	
<p>Coordination</p>	<p>✓</p>	
<p>Mise en œuvre</p>	<p>✓</p>	
<p>Evaluation</p>	<p>✓</p>	
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Tous utilisateurs</p>	
<p>Limites</p>	<p>Néant</p>	
<p>Faisabilité</p>	<p>Tous pays</p>	

Description: L'innovation pour tous est un programme de développement de produits géré par le Conseil norvégien du design dans le cadre d'un plan d'action gouvernemental pour améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées et les personnes âgées. Ce programme vise à contribuer au développement par les sociétés norvégiennes de biens et de services inspirés des principes de conception universelle. L'innovation pour tous est axée sur les domaines où les consommateurs et les milieux économiques tirent profit de nouveaux développements et de l'innovation.

Des études et des projets sont réalisés dans le domaine du conditionnement, de l'électroménager et des TIC. Ces dernières comprennent la gestion des files d'attente et les distributeurs de billets.

Le programme, qui a adopté une approche axée sur les utilisateurs, concerne un large éventail de groupes d'utilisateurs.

Le Conseil norvégien du design a aussi créé une catégorie de la conception pour tous dans les prix de design remis à des sociétés norvégiennes.

La conception pour tous est aussi une catégorie du prix du jeune talent, qui récompense des étudiants en design.

L'innovation pour tous fait partie du plan d'action norvégien visant à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées et du plan pour la conception universelle dans des domaines clés de la société.

Critères de conception universelle: Le programme d'innovation pour tous vise à mettre en œuvre la conception universelle dans l'élaboration de nouveaux produits par le secteur industriel de façon à favoriser à la fois les milieux économiques et les utilisateurs.

Réalisation: 2005-2008.

Mise en œuvre des principes de conception pour tous dans le programme de l'Institut européen de design de Madrid (Espagne)

	Secteur	Ligne d'action n° 14 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Recherche-développement, action 10
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

Description: L'IMSERSO-Ceapat (ministère espagnol du Travail et des Affaires sociales) a collaboré avec l'Institut européen du design pour promouvoir la mise en œuvre des principes de

design pour tous dans la création de nouveaux produits par ses élèves dans les différents domaines du design.

Cette coopération est partie de l'idée de sensibiliser les futurs designers à l'importance de la philosophie de l'universalité dans la conception de produits et de services afin de satisfaire les besoins de tous les utilisateurs. Les designers doivent être conscients de la diversité des utilisateurs, notamment les personnes handicapées et les personnes âgées. Au cours de leur année d'étude, les élèves ont participé à plusieurs visites de l'exposition sur les aides techniques au siège du Ceapat, ils ont interrogé des professionnels de divers domaines et ont consulté la documentation de la bibliothèque du Ceapat.

L'IMSERSO-Ceapat a présenté les projets élaborés par les élèves de l'Institut européen du design dans le domaine du design industriel à la foire «Madrid pour la science» (Madrid, 14-17 avril 2005). Une large place a été faite au stand du Ceapat pour présenter ces activités sous la devise «La conception universelle» afin de diffuser l'idée d'un design pour tous au sein de la population. Les protagonistes de cette manifestation étaient deux jeunes designers de Madrid, qui ont créé le fauteuil roulant Duosys comme projet final de leurs études à l'Institut. Le fauteuil leur a valu la médaille d'argent au Salon des inventions de Genève.

Liens: www.ied.es/led/esp/sedi/madrid/disenoparatodos.html?startmsg=9

Madrid et la science: www.madrimasd.org/Madridporlaciencia/Feria_VI/Participantes/Default.aspx?idStand=95&idArea=3

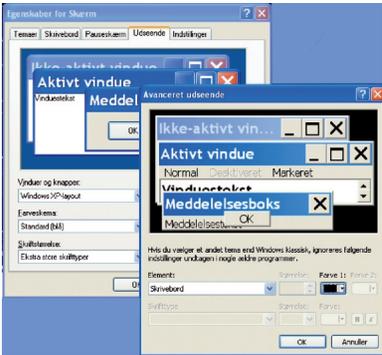
Institut européen de design:
www.ied.es/madrid/newspoint/05_04/ampli05_04/05_04_feria.html

Réalisation: 2005.

Brochure de produits grand public commodes à utiliser (Allemagne)

<p>Description: Le ministère fédéral de la Protection des consommateurs, de l'Alimentation et de l'Agriculture (en collaboration avec d'autres organisations) a établi une brochure qui donne des listes de produits du marché répondant aux critères de conception universelle. Les données et leur présentation se fondent sur deux études préalables: une étude des problèmes des seniors, les demandes des seniors et une évaluation des listes déjà existantes.</p> <p>Critères de conception universelle: Des recommandations (sous l'angle de la conception universelle) sont données pour les produits dont l'utilisation peut être problématique pour les personnes âgées: téléphones portables, téléphones, chaînes stéréo, enregistreurs vidéo, lecteurs de DVD, tire-bouchons et ouvre-boîtes.</p> <p>Réalisation: 2005, études préalables; 2006, brochure et listes</p>	Secteur	Ligne d'action n° 14 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Recherche-développement, action 10
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	✓
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs, surtout les personnes âgées
	Limites	Inconnues
Faisabilité	Tous pays	

Caractéristiques d'accessibilité de logiciels (Microsoft)

	Secteur	Ligne d'action n° 14 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Recherche-développement, action 10
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Tous utilisateurs
	Limites	Néant
Faisabilité	Tous pays	

Description: Etant donné que l'article 508 du *Rehabilitation Act* régit l'ensemble des marchés publics aux Etats-Unis, beaucoup de sociétés de logiciels ont adopté des critères d'acces-

sibilité standard pour leurs logiciels ordinaires de manière à les rendre le plus adaptables possible à tous les utilisateurs.

Un système d'exploitation informatique classique comme Windows doit comporter des options pour ajuster la taille du texte, les contrastes et les couleurs, et des fonctionnalités sonores, visuelles et au clavier. De plus, l'interaction avec des logiciels et dispositifs d'assistance est possible, par exemple par le biais d'interfaces normalisées. Toutes ces fonctions standard améliorent la commodité d'utilisation des PC pour un grand nombre d'utilisateurs, handicapés ou non.

Electroménager Siemens (Allemagne)



Secteur	Ligne d'action n° 14 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Recherche-développement, action 10
Adoption et décision de principe	✓
Coordination	
Mise en œuvre	✓
Evaluation	
Bénéficiaires	Utilisation commode pour tous utilisateurs; avantage particulier pour les utilisateurs handicapés physiquement, comme les personnes âgées et les utilisateurs en fauteuil roulant
Limites	Néant
Faisabilité	Tous pays

Description: La nouvelle ligne Siemens permet un accès commode aux composants, aux contrôles et au contenu physique des appareils électroménagers.

Critères de conception universelle: La nouvelle ligne possède des caractéristiques de la conception universelle.

Four mural (voir photo): il est d'un accès commode de trois côtés grâce à sa construction ouverte et au libre choix de la hauteur de montage au mur; mécanisme d'ouverture sans danger pour prévenir le risque de brûlure; le système de nettoyage actif rend obsolète tout nettoyage manuel.

Plaque de cuisson: sa faible profondeur permet de la faire fonctionner facilement et sans danger à tout niveau.

Hotte: à télécommande pour en faciliter le fonctionnement, bruit réduit.

Réfrigérateur: étagère extractible à tiroirs non inclinables pour un accès commode et sans danger à tous les produits alimentaires; éclairage optimal; contrôle aisé de la température, qui se commande de l'extérieur.

Lave-linge: à télécommande par le biais d'une fonction *server@Home*, porte large à hublot de 30 cm, ouvrant à 180 degrés.

Réalisation: à venir.

Poubelles Sulo (Pays-Bas)



Secteur	Ligne d'action n° 14 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Recherche-développement, action 10
Adoption et décision de principe	✓
Coordination	
Mise en œuvre	✓
Evaluation	
Bénéficiaires	Usagers en fauteuil roulant, personnes à mobilité réduite
Limites	Néant
Faisabilité	Tous pays

Description: Système d'élimination des déchets à hauteur réduite pour les usagers et moins lourd à soulever pour l'opérateur chargé de l'enlèvement des déchets.

Critères de conception universelle: Hauteur de manœuvre réduite, moins de lombalgies causées par le poids des poubelles, moins de congés de maladie, processus de travail plus propre.

4.12. Ligne d'action n° 15: Sensibilisation

Projet de sensibilisation (Pays-Bas)

<p>Description: Aux Pays-Bas, un grand projet de sensibilisation, élaboré par les partenaires sociaux et le gouvernement, a été réalisé au cours de l'automne 2006.</p> <p>Critères de conception universelle: Inciter les employeurs à embaucher davantage de personnes handicapées</p>	Secteur	Ligne d'action n° 15 du plan d'action du Conseil de l'Europe: Sensibilisation
	Adoption et décision de principe	✓
	Coordination	✓
	Mise en œuvre	✓
	Evaluation	
	Bénéficiaires	Toute personne handicapée
	Limites	Néant
	Faisabilité	Tous pays

ANNEXE

Membres du Comité d'experts sur la conception universelle (Accessibilité) (Accord partiel) (P-RR-UD)

Belgique

M. Gérard Detiege
Coordonnateur actions de sensibilisation et d'information
«accessibilité et mobilité»
Secrétariat général
AWIPH
Rue de Rivelaine, 21
B-6061 Charleroi

M. Jean-Marie Vanhove
Head of Department
Reference Center for Assistive Technology (KOC)
Flemish Fund for Social Integration for Disabled People
Sterrenkundelaan 30
B-1210 Brussels

Danemark

Mr Troels Danielsen
Head of Section
National Agency for Enterprise and Construction
Dahlerups Parkhus
Langelinie Allé 17
DK-2100 Copenhagen

Allemagne

Mr Klaus-Peter Wegge
Siemens Access Initiative
Accessibility Competence Center (SBS C-LAB)
Fürstenallee 11
D-33102 Paderborn

Mr Markus Dubielzig
Siemens Access Initiative
Accessibility Competence Center (SBS C-LAB)
Fürstenallee 11
D-33102 Paderborn

Mr Kai Morten
Federal Ministry of Health and Social Security
Unit 511 «Equal Opportunities for Disabled Persons»
Wilhelmstr. 49
D-11017 Berlin

Ms Stefanie Pagel
Administrative Officer
«Equality for disabled people, questions
of policy for disabled people»
Federal Ministry of Labour and Social Affairs
Wilhelmstr. 49
D-10117 Berlin

Irlande

Ms Siobhan Barron
Director
National Disability Authority (NDA)
25, Clyde Road
Ballsbridge
IRL-Dublin 4

Mr Erik Koornneef
Senior Standards Officer
Research and Standards Development
National Disability Authority (NDA)
25, Clyde Road
Ballsbridge
IRL-Dublin 4

Mr Paul Memery
Deputy Permanent Representative
Permanent Representation of Ireland to
the Council of Europe
15, avenue de la Liberté
F-67000 Strasbourg

Luxembourg

Mrs Sylvie Arendt
Service pour l'intégration et les soins (handicap)
Ministère de la Famille et de l'Intégration
12-14 avenue Emile Reuter
L-2420 Luxembourg

M^{me} Sandy Zoller
Division Intégration et Soins
Ministère de la Famille et de l'Intégration
12-14, avenue Emile Reuter
L-2919 Luxembourg

Pays-Bas

Ms Henny Overbosch
Policy Adviser
Division for Working Conditions
Occupational Health and Safety Services and Sick Leave
Policy Department
Ministry of Social Affairs and Employment
Posbus 90801
NL-2500 EJ The Hague

Ms Francien Korteweg
Ministry of Health Welfare and Sport
Department of Policy for the Disabled
P.O.Box 20350
NL-2500 EJ The Hague

Norvège

Ms Peggy Zachariassen
Senior Adviser
Ministry of Transport and Communications
Department of Transport
P.O. Box 8010 Dep
N-0030 Oslo

Mr Einar Lund
Adviser
Ministry of Environment
Department of Regional Planning
Myntgata 2
N-0030 Oslo

Mr Olav Rand Bringa
Project Manager
Ministry of the Environment
PO Box 8013 Dep
N-0030 Oslo

Portugal

Mr Carlos Pereira
Head of Division
Division of Studies, Planning and Statistics
National Secretariat for the Rehabilitation and Integration of
People with Disabilities
Av. Conde Valbom, 63
P-1069-178 Lisbon

Espagne

Ms Ana Sánchez Salcedo
Information and Documentation Management
Ceapat – National Centre of Personal Autonomy and
Technical Aids
IMSERSO – Ministry of Labour and Social Affairs
Los extremeños N. 1
E-28018 Madrid

Etats membres du Conseil de l'Europe non membres de l'Accord partiel dans le domaine social et de la santé publique

Estonie

Ms Monika Sarapuu
Adviser
Social Welfare Department
Ministry of Social Affairs of Estonia
Gonsiori 29
EE-15027 Tallinn

Hongrie

Dr Andràs Pandula
Assistant Professor
Department of Built Environment
St. Istràn University
School of Architecture
«YBL Miklós»
Thôköly út 74
H-1146 Budapest

Pologne

Mr Kazimierz Kobylecki
Head of Division for Law Regulations
Department of Architecture and Construction
Ministry of Infrastructure
Chalubinskiego str. No.4/6
PL-00-928 Warsaw

Serbie et Monténégro¹

Ms Dragana Radovanovic
Senior Advisor in Law Issues
Department for Professional Rehabilitation and Employment
of People with Disabilities
Ministry of Labour, Employment and Social Policy
Ruzveltova, 61
Belgrade

Autres participants

Commission des Communautés européennes

Ms Inmaculada Placencia Porrero
eInclusion Unit (INFSO H3)
Commission des Communautés européennes
Bu 31-4-40
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles

Mrs Elizabeth Straw
Member of the Disability Unit
Commission des Communautés européennes
EMPL/DG – Intégration des personnes handicapées
SPA 3 / 1-22
B-1049 Bruxelles

1. L'union d'état de Serbie - Monténégro a existé de 2003 à 2006. Depuis juin 2006, la République du Monténégro et la République de Serbie sont des pays indépendants. Les deux pays sont membres du Conseil de l'Europe.

Observateurs

Forum européen des personnes handicapées (FEPH)

M. Bas Treffers
FEPH
39-41 rue du Commerce
B-1000 Bruxelles

M^{me} Fabienne Feller
Coordinatrice en accessibilité
Info-Handicap
FEPH
Rue du Commerce, 39-41
B-1000 Bruxelles

Secrétariat du Conseil de l'Europe

M. Thorsten Afflerbach
Chef de la Division «Intégration des personnes handicapées»

M. Laurent Lintermans
Administrateur

M. Gunnar Tveiten
Administrateur

M^{me} Angela Garabagiu
Administrateur

M^{me} Audrey Malaisé
Assistante

M^{me} Déborah Gretener
Assistante

M^{me} Katie Stephens
Assistante

M^{me} Anne Brunellière
Assistante

Sales agents for publications of the Council of Europe

Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie Européenne -
The European Bookshop
Rue de l'Orme, 1
BE-1040 BRUXELLES
Tel.: +32 (0)2 231 04 35
Fax: +32 (0)2 735 08 60
E-mail: order@libeurop.be
<http://www.libeurop.be>

Jean De Lannoy/DL Services
Avenue du Roi 202 Koningslaan
BE-1190 BRUXELLES
Tel.: +32 (0)2 538 43 08
Fax: +32 (0)2 538 08 41
E-mail: jean.de.lannoy@dl-servi.com
<http://www.jean-de-lannoy.be>

BOSNIA AND HERZEGOVINA/ BOSNIE-HERZÉGOVINE

Robert's Plus d.o.o.
Marka Marulića 2/V
BA-71000, SARAJEVO
Tel.: + 387 33 640 818
Fax: + 387 33 640 818
E-mail: robertsplus@bih.net.ba

CANADA

Renouf Publishing Co. Ltd.
1-5369 Canotek Road
CA-OTTAWA, Ontario K1J 9J3
Tel.: +1 613 745 2665
Fax: +1 613 745 7660
Toll-Free Tel.: (866) 767-6766
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
<http://www.renoufbooks.com>

CROATIA/CROATIE

Robert's Plus d.o.o.
Marasovičeva 67
HR-21000, SPLIT
Tel.: + 385 21 315 800, 801, 802, 803
Fax: + 385 21 315 804
E-mail: robertsplus@robertsplus.hr

CZECH REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Suweco CZ, s.r.o.
Klečakova 347
CZ-180 21 PRAHA 9
Tel.: +420 2 424 59 204
Fax: +420 2 848 21 646
E-mail: import@suweco.cz
<http://www.suweco.cz>

DENMARK/DANEMARK

GAD
Vimmelskaflet 32
DK-1161 KØBENHAVN K
Tel.: +45 77 66 60 00
Fax: +45 77 66 60 01
E-mail: gad@gad.dk
<http://www.gad.dk>

FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
PO Box 128
Keskuskatu 1
FI-00100 HELSINKI
Tel.: +358 (0)9 121 4430
Fax: +358 (0)9 121 4242
E-mail: akatilaus@akateeminen.com
<http://www.akateeminen.com>

FRANCE

La Documentation française
(diffusion/distribution France entière)
124, rue Henri Barbusse
FR-93308 AUBERVILLIERS CEDEX
Tél.: +33 (0)1 40 15 70 00
Fax: +33 (0)1 40 15 68 00
E-mail: commande@ladocumentationfrancaise.fr
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Librairie Kléber
1 rue des Francs Bourgeois
FR-67000 STRASBOURG
Tel.: +33 (0)3 88 15 78 88
Fax: +33 (0)3 88 15 78 80
E-mail: librairie-kleber@coe.int
<http://www.librairie-kleber.com>

GERMANY/ALLEMAGNE

AUSTRIA/AUTRICHE
UNO Verlag GmbH
August-Bebel-Allee 6
DE-53175 BONN
Tel.: +49 (0)228 94 90 20
Fax: +49 (0)228 94 90 222
E-mail: bestellung@uno-verlag.de
<http://www.uno-verlag.de>

GREECE/GRÈCE

Librairie Kauffmann s.a.
Stadiou 28
GR-105 64 ATHINAI
Tel.: +30 210 32 55 321
Fax: +30 210 32 30 320
E-mail: ord@otenet.gr
<http://www.kauffmann.gr>

HUNGARY/HONGRIE

Euro Info Service
Pannónia u. 58.
PF. 1039
HU-1136 BUDAPEST
Tel.: +36 1 329 2170
Fax: +36 1 349 2053
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
<http://www.euroinfo.hu>

ITALY/ITALIE

Licosa SpA
Via Duca di Calabria, 1/1
IT-50125 FIRENZE
Tel.: +39 0556 483215
Fax: +39 0556 41257
E-mail: licosa@licosa.com
<http://www.licosa.com>

MEXICO/MEXIQUE

Mundi-Prensa México, S.A. De C.V.
Rio Pánuco, 141 Delegación Cuauhtémoc
MX-06500 MÉXICO, D.F.
Tel.: +52 (01)55 55 33 56 58
Fax: +52 (01)55 55 14 67 99
E-mail: mundiprensa@mundiprensa.com.mx
<http://www.mundiprensa.com.mx>

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Roodveldt Import BV
Nieuwe Hemweg 50
NE-1013 CX AMSTERDAM
Tel.: + 31 20 622 8035
Fax: + 31 20 625 5493
Website: www.publidis.org
Email: orders@publidis.org

NORWAY/NORVÈGE

Akademika
Postboks 84 Blindern
NO-0314 OSLO
Tel.: +47 2 218 8100
Fax: +47 2 218 8103
E-mail: support@akademika.no
<http://www.akademika.no>

POLAND/POLOGNE

Ars Polona JSC
25 Obrowcow Street
PL-03-933 WARSZAWA
Tel.: +48 (0)22 509 86 00
Fax: +48 (0)22 509 86 10
E-mail: arspolona@arspolona.com.pl
<http://www.arspolona.com.pl>

PORTUGAL

Livraria Portugal
(Dias & Andrade, Lda.)
Rua do Carmo, 70
PT-1200-094 LISBOA
Tel.: +351 21 347 42 82 / 85
Fax: +351 21 347 02 64
E-mail: info@livrariaportugal.pt
<http://www.livrariaportugal.pt>

RUSSIAN FEDERATION/ FÉDÉRATION DE RUSSIE

Ves Mir
17b, Butlerova ul.
RU-101000 MOSCOW
Tel.: +7 495 739 0971
Fax: +7 495 739 0971
E-mail: orders@vesmirbooks.ru
<http://www.vesmirbooks.ru>

SPAIN/ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, s.a.
Castelló, 37
ES-28001 MADRID
Tel.: +34 914 36 37 00
Fax: +34 915 75 39 98
E-mail: libreria@mundiprensa.es
<http://www.mundiprensa.com>

SWITZERLAND/SUISSE

Planetis Sàrl
16 chemin des pins
CH-1273 ARZIER
Tel.: +41 22 366 51 77
Fax: +41 22 366 51 78
E-mail: info@planetis.ch

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

The Stationery Office Ltd
PO Box 29
GB-NORWICH NR3 1GN
Tel.: +44 (0)870 600 5522
Fax: +44 (0)870 600 5533
E-mail: book.enquiries@tso.co.uk
<http://www.tsoshop.co.uk>

UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA

Manhattan Publishing Company
468 Albany Post Road
US-CROTON-ON-HUDSON, NY 10520
Tel.: +1 914 271 5194
Fax: +1 914 271 5856
E-mail: info@manhattanpublishing.com
<http://www.manhattanpublishing.com>

Council of Europe Publishing/Éditions du Conseil de l'Europe
FR-67075 STRASBOURG Cedex

Tel.: +33 (0)3 88 41 25 81 – Fax: +33 (0)3 88 41 39 10 – E-mail: publishing@coe.int – Website: <http://book.coe.int>

Beaucoup d'Européens handicapés ne peuvent pas participer à la vie sociale – dans ses domaines les plus importants – simplement parce que les politiques et les environnements ne sont pas conçus pour répondre à leurs besoins. De plus, le nombre de personnes âgées étant en constante augmentation, les sociétés européennes devront accueillir de plus en plus de personnes handicapées. Cette publication invite les Etats membres:

- à promouvoir la pleine participation à la vie de la société en veillant à l'accessibilité de tout ce qui la compose, notamment l'environnement bâti, les transports, les biens et les produits, l'information, le service public, l'éducation et les soins ;
- à mettre en œuvre la conception universelle en tant que stratégie visant à garantir à tous les individus des droits égaux dans la société, quels que soient l'âge, les capacités ou l'origine culturelle de chacun.



www.coe.int

Le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui 47 Etats membres, soit la quasi-totalité des pays du continent européen. Son objectif est de créer un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu. Créé en 1949, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe est le symbole historique de la réconciliation.

ISBN 978-92-871-6499-5



15€/30\$US

<http://book.coe.int>

Editions du Conseil de l'Europe